



Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix – juin 2023



« Afrique centrale : défis de la sécurité collective et enjeux de l'émergence d'une pensée stratégique régionale »

Michel Luntumbue



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Cette note a été réalisée grâce au soutien conjoint de la Confédération suisse et de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie du Ministère français des Armées. Les propos énoncés dans cette publication ne sauraient en rien engager la responsabilité des organismes pilotes de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle de la France et de Confédération suisse.

Introduction

La région de l’Afrique centrale qui recouvre l’espace de la CEEAC¹ est depuis plus d’une décennie l’épicentre de crises multiformes fragilisant et ralentissant son intégration politique et économique. Cet ensemble géographique de 6 667 047 km², constitué de onze pays² aux profils contrastés, comptait environ 218 millions d’habitants en 2022.

La CEEAC est aussi l’une des cinq entités régionales sur lesquelles s’appuie l’APSA, l’Architecture de paix et de sécurité de l’Union africaine (UA)³. Outre l’objectif initial d’une intégration économique et d’un renforcement de la solidarité entre ses États membres, la CEEAC a également pour mandat de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité politique et sécuritaire dans sa sous-région⁴.

Ses particularités géopolitiques justifient qu’on se penche tant sur la compréhension des dynamiques des crises en cours dans cet espace, que sur les enjeux d’une indispensable adaptation de ses dispositifs de sécurité collective aux mutations des menaces et défis sécuritaires contemporains.

Les mutations du contexte sécuritaire, ainsi que les nouvelles formes de menaces qui les accompagnent – entre autres la prévalence de crises intraétatiques, la montée des conflits asymétriques aux dynamiques transfrontalières, le crime organisé, les extrémismes violents, etc. –, annoncent en effet un bouleversement radical de la conception des réponses aux crises, et notamment de la conduite des opérations de paix⁵ (OP), tant celles sous conduite de l’UA que celles des Nations unies.

La région accueille précisément deux des quatre plus grandes opérations de paix onusiennes déployées en Afrique, et dont la présence prolongée atteste d’une tendance à l’enracinement des foyers d’instabilité⁶.

Par ailleurs, en raison de ses ressources minérales, aussi diverses qu’abondantes (or, diamant, cobalt, coltan, cassitérite, cuivre, uranium, pyrochlore, hydrocarbures), l’Afrique centrale est

-
1. La Communauté économique des États de l’Afrique centrale, créée en octobre 1983, est restée inactive et inopérante au cours des années 1990, lorsque sept de ses onze États membres étaient affectés par des crises internes. Ses objectifs élargis à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité ont permis de relancer sa dynamique à la faveur du sommet de Libreville de 1998.
 2. Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, Tchad, Sao Tomé-et-Principe.
 3. L’APSA renvoie à l’ensemble du dispositif continental de sécurité collective, dédié à la prévention et au règlement des crises.
 4. « Architecture et contexte sécuritaire de l’espace CEMAC-CEEAC », collectif sous la direction de Michel Luntumbue, *GRIP*, 25 février 2014.
 5. Amandine Gnanguênon, Oumar Kourouma et Michel Luntumbue, « Adapter les capacités de la Force africaine en attente aux défis sécuritaires des opérations de paix », Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, 9 mars 2022.
 6. La mission des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique.

également au cœur d'une compétition géostratégique croissante entre puissances extérieures⁷.

De ce fait, le continent apparaît encore bien souvent, dans nombre d'analyses, comme un simple champ de confrontation des intérêts d'acteurs géostratégiques dominants et comme un espace tributaire des approches stratégiques et opérationnelles inspirées par les partenaires extracontinentaux.

Cependant, la région, comme nombre de pays sur le continent, manifeste aussi une volonté de diversifier les partenariats stratégiques en vue de mieux s'équiper pour affronter la complexité croissante des menaces auxquelles elle fait face⁸.

Aussi, le besoin d'une perspective stratégique africaine sur les enjeux géopolitiques actuels est de plus en plus souligné, particulièrement au moment où les opérations de paix onusiennes déployées sur le continent semblent marquer le pas, tandis que les approches des partenaires traditionnels de l'Afrique appliquées aux crises africaines sont d'une manière générale questionnées⁹.

Le propos de cette note est de se pencher sur les conditions de l'émergence d'une autonomie et d'une pensée stratégique endogène à l'Afrique centrale.

Ces deux perspectives sont confortées par le constat, au cours de ces dernières années, d'une forte aspiration des États africains à répondre eux-mêmes aux défis de sécurité et de paix auxquels ils sont confrontés. Le contexte est aussi celui d'une perspective de régionalisation accrue des opérations de paix, et d'une remise en question, par certaines franges des opinions publiques locales et gouvernements, des interventionnismes des puissances extérieures au continent.

Il ne s'agit toutefois pas d'abandonner la coopération – nécessaire – avec l'ONU et d'autres États non africains dans la gestion des défis sécuritaires, mais plutôt de se doter des capacités de gérer les conflits et crises de manière indépendante et dans un cadre régional.

Selon la définition proposée par Barbara Lippert, Nicolai von Ondarza et Volker Perthes, la notion d'autonomie stratégique renvoie à « *la capacité à fixer des priorités et à prendre des décisions en matière de politique étrangère et de sécurité, ainsi que les moyens institutionnels, politiques et matériels pour les mettre en œuvre – en coopération avec des tiers ou, le cas échéant, seuls*¹⁰ ».

La pensée stratégique régionale quant à elle, peut se définir selon le chercheur Jean-Jacques Wondo comme « *une approche spécifique de la problématique militaire et sécuritaire*

7. « Les enjeux derrière la sécurité militaire en Afrique », *La Grande Afrique*, 11 avril 2021.

8. *Idem*.

9. Niagalé Bagayoko, « Pour une perspective stratégique africaine », *Global Brief*, 16 décembre 2019 ; Jean-Jacques Konadje, « Stratégie africaine : quelles voies ? », *Diploweb*, 30 janvier 2013.

10. Lippert Barbara, Nicolai Von Ondarza & Volker Perthes, « *European Strategic Autonomy: Actors, Issues, Conflict of Interests* », Berlin, *Stiftung Wissenschaft und Politik*, mars 2019, cité par Édouard Épiphanie Yogo ; « *L'exigence d'appropriation du concept d'autonomie stratégique en Afrique centrale* », *Res Militaris*, vol. 11, n° 1, Hiver-Printemps 2021.

africaine, fondée sur des visions partagées, la définition des besoins et des objectifs propres, soutenue par des ressources dédiées ainsi que par des plans opérationnels, en vue de répondre avec efficacité aux différents types de menaces qui secouent l'Afrique et la sous-région. Une telle pensée stratégique tiendrait compte de la psychologie africaine – constructiviste – de l'armée, du conflit armé et de la manière dont les Africains conçoivent les menaces sécuritaires¹¹ ».

S'inscrivant dans une démarche prospective, cette note suggère plus spécifiquement qu'une appropriation locale de la réflexion stratégique sur l'expérience de gestion des crises survenues dans l'espace de la CEEAC, ainsi que celle des opérations de paix¹² déployées dans la sous-région, pourrait servir de levier à l'élaboration d'une pensée civilo-militaire innovante, répondant à la mutation des défis sécuritaires du moment.

La perspective civilo-militaire, entendue comme l'élargissement du champ d'intervention des forces armées au-delà des seules réponses militaires aux crises, apparaît quant à elle comme l'une des modalités d'adaptation des armées africaines à la spécificité de leur environnement sécuritaire.

Le concept de « force duale » a été proposé dans la littérature récente pour caractériser, dans le contexte africain, l'évolution de la nature des missions de certaines forces de défense et de sécurité (FDS) vers une posture « hybride », associant les missions classiques de défense et de sécurité aux missions civiles d'aménagement du territoire¹³. Cette posture d'hybridation civilo-militaire peut utilement contribuer au renouvellement des approches des questions sécuritaires africaines au regard des mutations sécuritaires survenues à l'échelle planétaire, et dans le sillage desquelles ont émergé de nouvelles approches du concept de sécurité¹⁴.

Le propos de cette note s'articule en trois points. Le premier porte sur la nécessité d'une pensée stratégique africaine et régionale en réponse à la reconfiguration du contexte sécuritaire local et global, au cours de ces deux dernières décennies. Cette reconfiguration est marquée notamment par la transnationalisation des crises, ainsi que par la montée des menaces transfrontalières, rendant illusoire les réponses sécuritaires prises isolément à l'échelle des pays. Ce contexte est par ailleurs rendu complexe par l'interférence dans les conflits africains d'acteurs extérieurs aux agendas géopolitiques divergents. La réappropriation de la réflexion stratégique s'annonce par conséquent comme une ressource pour ajuster les réponses collectives de la sous-région aux grands défis sécuritaires contemporains, mais aussi

11. Entretien avec Jean-Jacques Wondo, expert en stratégie et chercheur associé au GRIP, août 2022.

12. La notion d'OP couvre également les opérations de soutien à la paix conduites par les organisations régionales africaines.

13. Axel Augé, « Les armées africaines et le développement : une transformation nécessaire », *Bulletin du maintien de la paix*, août 2011 ; Axel Augé, Christel Dior Tamegui, « Le Génie militaire au Cameroun : une force duale pour l'aménagement du territoire et le développement », dans *Revue internationale des études du développement*, 2021/1 (n° 245), p. 201-223.

14. On se réfère ici à la thématique de la « sécurité humaine », marquant la rupture avec l'approche stato-centrée de la sécurité.

une condition pour minimiser sa dépendance stratégique à l'égard d'autres acteurs du système international¹⁵.

Le second point aborde les principaux écueils à l'émergence d'une pensée stratégique régionale ; ces écueils renvoient aux impasses des mécanismes régionaux de sécurité collective et de régulation des conflits, en partie liées aux fractures politiques régionales, et aux projections stratégiques des puissances africaines elles-mêmes, dans un contexte d'intégration sous-régionale inaboutie. Ces obstacles renvoient également à une forte dépendance multi-facettes des États de la sous-région à l'égard des puissances extracontinentales.

Le troisième point, enfin, esquisse les contours d'un dispositif renouvelé de sécurité collective, s'appuyant notamment sur les leçons de la gestion des crises survenues dans le cadre des OP/OSP déployées dans la sous-région et sur le concept « d'hybridation civilo-militaire », en vue d'une approche régionale intégrant des réponses multidimensionnelles aux crises.

1. Nécessité et enjeux d'une pensée stratégique régionale

La définition et l'appropriation d'une pensée stratégique régionale dans l'espace CEEAC apparaît d'une évidente nécessité au regard des urgences sécuritaires dans la sous-région. Elle s'impose dans un contexte géopolitique global et local marqué par la transnationalisation croissante des menaces sécuritaires depuis le tournant des années 1990. Cette reconfiguration du contexte sécuritaire se solde notamment par le brouillage des frontières entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure des États¹⁶. La poussée et l'extension régionale de la menace des extrémistes de Boko Haram, depuis leur foyer d'origine dans l'État de Borno au nord-est du Nigeria vers les régions riveraines du lac Tchad (Niger, Cameroun et Tchad) en est une illustration¹⁷. Les transgressions frontalières récurrentes, dans le conflit touchant l'Est de la RDC depuis deux décennies, en sont une autre manifestation.

Alors que la doctrine de la plupart des armées africaines était jusqu'ici fondée sur la défense de l'État contre des menaces conventionnelles externes, les nouveaux défis sécuritaires rendent indissociables la conception de la sécurité des États et l'approche régionale des menaces. À ces défis s'ajoutent le jeu des influences et de la compétition entre puissances régionales émergentes et grandes puissances internationales¹⁸ mais aussi, la fluidité entre les conflictualités internes et les dynamiques de contagion régionale des crises.

Ce premier point propose un rapide état des lieux de la problématique de la pensée stratégique sur le continent et dans la sous-région. L'émergence et l'appropriation d'une

15. Vidjannangni Sètonджи Toussaint Kounouho, « L'Afrique dans la pensée stratégique : entre déclassement et réhabilitation », In *Recherches internationales*, n° 121, juillet-septembre 2021, p. 41-59 ; Édouard Épiphané Yogo, « L'exigence d'appropriation du concept d'autonomie stratégique en Afrique centrale », *Res Militaris*, vol. 11, n° 1, Hiver-Printemps 2021.

16. Jean-Jacques Konadje, « Défense/sécurité en Afrique : quel couple ? » *Diploweb.com : la revue géopolitique*, 25 mai 2014.

17. Agha-Nwi Fru et Teniola T. Tayo, « L'EIAO s'attaque à l'État au Cameroun », 22 juillet 2021.

18. « L'Afrique devient à nouveau un enjeu militaire majeur, cette fois-ci, entre puissances occidentales et émergentes », *Econfin Hebdo*, 9 mars 2018.

pensée stratégique devraient permettre aux acteurs de la sous-région de mieux appréhender les défis sécuritaires et de défendre leurs intérêts communs face aux autres acteurs de la vie internationale.

Pensée stratégique, notion

Comme le rappelle le politologue Toussaint Kounouho, la notion de pensée stratégique, renvoie initialement au champ de réflexion touchant à « *l'organisation de la guerre et aux modalités de sa conduite* »¹⁹. Plus singulièrement, souligne cet auteur, la notion « *se rapporte à la production de la connaissance sur les questions relatives à la guerre, aux régimes et systèmes de défense, à la compétition et aux rivalités d'existence ou de présence [des États] dans le système international*²⁰ ».

Ainsi, la pensée stratégique ne se réduit pas au seul champ des opérations militaires. Elle a également trait à l'élaboration des savoirs et à la mise en place d'institutions permettant notamment la mobilisation de ressources intellectuelles et diplomatiques nécessaires à l'affirmation et à l'influence des États sur la scène internationale²¹. Appliquée ensuite à d'autres domaines de l'activité humaine, au-delà du champ sécuritaire au sens strict, la pensée stratégique apparaît également comme une composante essentielle à la prise de décisions notamment en matière de développement des pays ou de l'évolution future des sociétés ; elle revêt par conséquent une dimension prospective, lorsqu'il s'agit d'anticiper ou d'ajuster les politiques publiques dans une conjoncture donnée²².

Sortir du « Déclassement stratégique »

Cependant, du fait des déséquilibres et des dissymétries des pouvoirs qui caractérisent les rapports entre les États dans le système international, le continent et les États africains occupent encore, à bien des égards, une place singulière dans le champ de la pensée et de l'opérationnel stratégique. Toussaint Kounouho parle d'un statut de « déclassement stratégique », induit par un double déficit, celui de l'État africain postcolonial, généralement défini comme un « État fragile et en crise », et celui des armées africaines, contre-performantes, caractérisées par leur incapacité à assurer et maintenir de manière durable la paix et la sécurité sur leurs territoires²³.

Cette difficulté des États et des armées africaines à juguler diverses situations d'instabilité dans certaines régions, justifie la multiplication des opérations de sécurisation menées sur le continent, en appui aux armées africaines, avec le soutien des États tiers et de la communauté internationale. Au cours de ces deux décennies, le continent africain est ainsi devenu la terre de prédilection des opérations de paix de l'ONU.

19. Vidjannangni Sètondji Toussaint Kounouho, « L'Afrique dans la pensée stratégique : entre déclassement et réhabilitation », In *Recherches Internationales*, n° 121, juillet-septembre 2021, p. 41-59.

20. *Idem*.

21. *Ibidem*.

22. Jean-Jacques Konadje, *op. cit.*

23. Vidjannangni Sètondji Toussaint Kounouho, *op. cit.*

La vulnérabilité sécuritaire du continent engendre par conséquent une forme de « patronage politique et stratégique » des États africains, selon les termes de Toussaint Kounouho, qui s'inscrit dans le cadre des institutions multilatérales ou régionales, ou encore dans le cadre de coopérations militaires bilatérales avec les puissances extracontinentales²⁴. Ces dernières se livrant par ailleurs à une concurrence effrénée pour le contrôle des espaces et ressources stratégiques africaines, dans une compétition pour l'accès ou le maintien à une position dans l'hégémonie globale²⁵.

Depuis les indépendances, la trajectoire sécuritaire du continent se caractérise ainsi par une double contrainte : celle d'une tension entre la dépendance sécuritaire à l'égard de puissances extracontinentales poursuivant leurs propres objectifs géostratégiques, et l'ambition d'une autonomie stratégique locale²⁶.

La dépendance historique des États africains à l'égard des partenaires extérieurs s'explique en partie par la nécessité pour ces États de construire des armées opérationnelles et d'acquérir, via les accords d'assistance, l'expertise technique et matérielle qui leur faisait défaut²⁷. Comme le rappelle cependant Édouard Épiphané Yogo, cette dépendance à l'égard de coopérations extérieures aux résultats contrastés, est l'objet d'une appréciation mitigée au sein des opinions locales : « *Depuis les années 1960, moment de l'accession des pays de la sous-région à l'indépendance, les pratiques et les conduites de la communauté stratégique envers les grandes puissances font l'objet de critiques acerbes de la part des populations. En réalité, l'orientation des rapports avec ces puissances extérieures inquiète les peuples quant aux intérêts réels qui les sous-tendent*²⁸ ».

Entre-temps, le « déclassé » relatif de l'Afrique dans le champ de la pensée stratégique et dans le domaine de l'opérationnel militaire se prolonge avec la prééminence d'un corpus de recherches académiques ou institutionnelles extérieures au continent. En effet, qu'il s'agisse de recherches émanant d'institutions privées ou d'institutions publiques, l'essentiel de la production et des savoirs sécuritaires et stratégiques disponibles sur les problématiques africaines est encore produit en dehors du continent²⁹.

Les travaux des organismes publics ou semi-publics tels que le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA) adossé au Département de la Défense des États-Unis, ceux de l'Institut de

24. Il est de ce point de vue assez symptomatique que le continent batte aujourd'hui le record des bases militaires étrangères présentes sur son sol. Voir notamment Jean-Baptiste Onana, « Afrique : les bases militaires de la discorde », *Politique internationale*, n° 167, Printemps 2020.

25. Tim Glawion, « How the West can win back the Central African Republic », *Foreign and Security Policy*, 10 juin 2022.

26. Noah Edzimbi François Xavier, « De l'apport des armées africaines dans la préservation d'intérêts nationaux à l'ère du redéploiement du jeu des puissances en Afrique », *Revue Espace géographique et société marocaine*, n° 33-34, avril 2020.

27. Myrto Hatzigeorgopoulos, « L'assistance militaire : quel rôle dans la prévention des conflits en Afrique ? » Institut royal supérieur de Défense, mai 2016. Aline Leboeuf, « Coopérer avec les armées africaines », *Focus stratégique*, n° 76, IFRI, octobre 2017.

28. Édouard Épiphané Yogo, « L'exigence d'appropriation du concept d'autonomie stratégique en Afrique centrale », *Res Militaris*, vol. 11, n° 1, Hiver-Printemps 2021.

29. Vidjannangni Sétondji Toussaint Kounouho, *op. cit.*

recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM) en France ou encore ceux des fondations allemandes (Konrad Adenauer, Friedrich Ebert, etc.) attestent, s'il en était besoin, du statut singulier du continent africain comme épicerie d'enjeux géostratégiques majeurs et cible de politiques de puissances extérieures visant à la réhabilitation de son rôle dans l'architecture sécuritaire globale³⁰.

En dépit de l'acuité des défis sécuritaires, les recherches locales relatives aux questions de stratégie, de sécurité et défense ou aux enjeux géopolitiques de manière générale, sont longtemps restées l'apanage de quelques pays et institutions, avec de grandes disparités régionales. L'Afrique australe et l'Afrique de l'Est arrivent largement en tête du classement des régions comptant le plus grand nombre de centres de recherche les mieux cotés³¹.

Selon les investigations de l'essayiste Guy Gweth, spécialiste en intelligence économique et questions stratégiques, un survol des cursus effectué auprès de 30 établissements supérieurs africains francophones de formation (universités, écoles de commerce et centres de formation militaire confondus) révélait fin 2009 « *une absence complète de référence à une pensée stratégique [propre aux contextes africains] dans les programmes éducatifs*³² ». Ainsi, Carl von Clausewitz était la référence la plus citée dans les travaux des *alumni* de ces établissements, suivi de Sun Tzu, « *depuis qu'il est encensé en Occident*³³ ».

Pour Guy Gweth, la principale entrave à l'émergence d'une pensée stratégique endogène en Afrique francophone tient notamment à l'externalisation de la formation de « *près de 60 % de l'élite dirigeante, dont la tranche des 45-65 ans a été formée en Europe et en Amérique du Nord* »³⁴. En dépit du parcours de cette élite, le constat est qu'à l'heure actuelle, « *il existe très peu d'ouvrages sur l'art militaire, la défense nationale, la stratégie ou la sécurité écrits par des africains*³⁵ ».

Le politologue Jean-Jacques Konadje attribue pour sa part la relative « léthargie » de la pensée stratégique locale à un ensemble de facteurs socioculturels. Parmi lesquels, le cloisonnement entre société civile et « société militaire », ainsi que des rapports de suspicion qui prévalent de manière générale entre les institutions militaires, la société civile africaine et les pouvoirs politiques³⁶. Par ailleurs, dans nombre de pays, la pensée stratégique et la réflexion sur la défense nationale tendent encore à être considérées comme des domaines réservés de l'armée³⁷.

30. *Idem*.

31. L'Afrique du Sud pour l'Afrique australe, le Kenya pour l'Afrique de l'Est, le Ghana en Afrique de l'Ouest, arrivent en tête du classement des dix pays comptant les centres de recherche les mieux cotés en Afrique subsaharienne, selon le classement établi par l'Université de Pennsylvanie. Voir *Public Policy Research Think Tanks 2019, Sub-Saharan Africa: [Sub-Saharan Africa - Public Policy Research Think Tanks 2019 - Guides at Penn Libraries \(upenn.edu\)](https://www.penn.edu/libraries/public-policy-research-think-tanks-2019-guides)*

32. Guy Gweth, « *Quels repères stratégiques pour les décideurs africains ?* », *Grioo.com*, 10 février 2010.

33. *Ibidem*.

34. *Ibidem*.

35 Jean-Jacques Konadje, « *Stratégie africaine : quelles voies ?* », *op. cit.*

36. *Idem*.

37. *Ibidem*.

Au tournant des années 2000, cependant, l'implication croissante des États africains dans les opérations de paix onusiennes, encouragée en partie par le retrait relatif des grandes puissances, a ouvert l'opportunité d'un repositionnement progressif du continent dans le champ de la pensée stratégique et de l'opérationnel militaire.

L'APSA comme outil d'un repositionnement stratégique du continent

La création de l'Union africaine (UA), au début des années 2000, traduit la volonté des États africains de s'approprier les questions de sécurité et de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. La gestion des opérations de paix a été particulièrement visée au moment où les mutations du contexte sécuritaire menaçaient d'installer une instabilité durable dans certaines régions du continent.

Cette réappropriation africaine des enjeux stratégiques s'incarne dans l'ambitieuse Architecture africaine de paix et de sécurité de l'UA et ses mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits³⁸. L'APSA se compose notamment d'un système continental d'alerte précoce, d'un Conseil de paix et de sécurité, d'un Groupe des sages, de la Force africaine en attente (FAA). La FAA est le principal outil permettant au Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA de déployer des missions de soutien à la paix, d'observation ou d'intervention en situation de crise ou de déploiement préventif. Elle est composée de « *contingents multidisciplinaires en attente, avec des composantes civiles et militaires, stationnés dans leurs pays d'origine et prêts à être déployés rapidement, aussitôt requis*³⁹ ».

La FAA préfigure un dispositif de projection de la puissance militaire à l'échelle continentale, s'appuyant, selon son schéma initial, sur les contributions des forces des cinq régions constitutives de l'UA (Afrique du Nord, Afrique australe, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Corne de l'Afrique). L'APSA se veut ainsi porteuse d'une doctrine africaine de soutien à la paix reposant sur la primauté des solutions politiques aux crises, mais justifiant aussi une projection de forces au nom du principe de non-indifférence, face aux risques de dégradation des situations sécuritaires menant à des atteintes graves à la sécurité humaine⁴⁰.

Les jalons de la recherche et de la réflexion stratégique sur le continent et dans la sous-région

Dans le sillage de cette nouvelle dynamique, les États, les organisations régionales ainsi que diverses organisations de la société civile ont investi au cours de la décennie, le champ de la recherche et dynamisé la production des études stratégiques, diplomatiques, géopolitiques ou autres sur l'Afrique, portés notamment par la thématique de la « renaissance africaine », chère au nouveau leadership de l'UA⁴¹.

L'Institut d'études de sécurité (ISS), créé en Afrique du Sud au début des années quatre-vingt-dix, est emblématique de cette dynamique, bien qu'il ait précédé la création formelle de l'UA,

38. Amandine Gnanguênon, Oumar Kourouma et Michel Luntumbue, « Adapter les capacités de la Force africaine en attente aux défis sécuritaires des opérations de paix », Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, 9 mars 2022.

39. [Article 13 du Protocole relatif à la création du CPS.](#)

40. Amandine Gnanguênon, Oumar Kourouma et Michel Luntumbue, *op. cit.*

41. Toussaint, Kounouho, *op. cit.*

qui remplace l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en juillet 2002. Avec ses quatre bureaux établis respectivement en Afrique du Sud, au Kenya, en Éthiopie et au Sénégal, l'ISS fournit depuis le continent, une expertise de « l'intérieur » sur les problématiques africaines à partir d'une approche globale de la sécurité.

Au niveau continental, l'UA a mis en place à partir de 2004, différentes institutions de recherche dédiées, dont le Comité africain des services de renseignement⁴² (CISSA), basé à Addis-Abeba, et conçu pour faciliter le partage des connaissances, l'analyse et la coordination de stratégies communes entre organismes de renseignement et de sécurité du continent. Le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme⁴³ (CAERT), inauguré à Alger en 2004, est une structure de la Commission de l'Union africaine chargée du renforcement des capacités de l'UA et des États membres en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, mais aussi de la promotion de la paix et de la stabilité. Le CAERT publie notamment la Revue africaine sur le terrorisme, des rapports, des notes d'orientation, des analyses scientifiques, des articles portant sur tous les aspects de la problématique du terrorisme, du contreterrorisme et de l'extrémisme violent sur le continent. La Revue africaine sur le terrorisme est une revue continentale, interdisciplinaire, dont l'équipe rédactionnelle rassemble plusieurs profils de chercheurs, universitaires, issus de différentes institutions sur le continent.

Le Forum de Tana sur la sécurité en Afrique⁴⁴, organisé par l'Institut d'études sur la paix et la sécurité (IPSS) de l'Université d'Addis-Abeba, depuis 2011, est une initiative découlant de la Déclaration de l'Union africaine de Tripoli d'août 2009, sur l'élimination des conflits et la promotion d'une paix durable en Afrique (Déclaration de Tripoli, août 2009). Le Forum de Tana est une rencontre annuelle qui réunit des dirigeants (chefs d'États, dirigeants d'organismes régionaux et sous-régionaux) et des parties prenantes africaines (représentants du secteur privé, de la société civile africaine, personnalités du monde politique et des médias, représentants d'organismes multilatéraux africains et non africains) afin de discuter et de rechercher des solutions africaines aux problèmes de sécurité.

Au niveau sous-régional, le Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale (MARAC), publie en principe un monitoring quotidien (document de veille sur les données d'alerte précoce), mais qui ne semble plus disponible en format numérique.

Un inventaire des centres universitaires ou des institutions de recherche privées et publiques les plus représentatifs et actifs de l'espace CEEAC reste une gageure et dépasse les ambitions de la présente note. On peut mentionner, principalement, le Collège des Hautes études de stratégie et de défense (CHESD⁴⁵) fondé à Kinshasa en janvier 2016, qui a pour vocation d'être le centre d'excellence stratégique régional de la CEEAC. Il a pour mandat de dispenser les enseignements de niveau stratégique, sur des questions nationales et internationales de défense et de sécurité, à l'attention d'officiers des pays de la sous-région (Tchad, Cameroun,

42. [Comité africain des services de renseignement](#) (CISSA)

43. [Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme](#) (CAERT)

44. [À propos du forum de Tana.](#)

45. CHESD, [Collège des Hautes Études de stratégie et de défense](#)

Gabon, Congo-Brazzaville, Burundi, Centrafrique et RD Congo).

Le CHESD organise également des sessions de formation spécifiques, destinées aux hauts fonctionnaires de l'État, aux parlementaires, aux professeurs d'universités et aux chercheurs indépendants, portant sur les stratégies de défense et de sécurité auxquels la sous-région Afrique centrale, le continent africain, et le monde dans son ensemble sont confrontés. L'ambition du CHESD est de devenir un centre influent sur la définition des orientations futures de l'architecture africaine de paix et sécurité (APSA) et sur le volet des OP⁴⁶. Les travaux de recherche des auditeurs ainsi que les actes des colloques organisés par le CHESD constituent les principales sources de production du savoir stratégique envisagé par le Collège⁴⁷.

Toutefois, l'impact et la contribution de toutes ces initiatives institutionnelles au renforcement d'une pensée stratégique africaine ou régionale, restent à évaluer dans la durée, notamment à partir de l'étude des référencements des travaux issus de ces différentes institutions par un segment pertinent du public d'usagers finaux de leurs recherches. La capacité d'influence de ces centres sur les décisions et les politiques publiques en matière stratégique serait aussi un indicateur tangible de cette évaluation.

Une observation empirique des données en ligne, relatives aux *think tanks* africains, suggère une corrélation entre le maillage des centres de recherche et les profils économiques des pays. Ce qui pourrait éclairer la surreprésentation des centres de recherche d'Afrique australe et de l'Est, régions abritant quelques-unes des économies prospères du continent.

Sans surprise, il convient également de noter que les centres de recherches africaines bénéficiant de la plus forte représentativité – et longévité –, sont ceux qui bénéficient de financements publics ou du soutien des fondations internationales, et/ou sont adossés à des réseaux liés aux établissements universitaires⁴⁸.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un centre spécifique à l'Afrique centrale, on peut citer, en raison de son rayonnement dans l'espace francophone africain, le cas du CODESRIA (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique), organisme de recherche non gouvernemental, panafricain et indépendant, fondé à Dakar en 1973 par des chercheurs africains⁴⁹. Conçu dans l'optique de bâtir « *une communauté scientifique panafricaine autonome capable d'interpréter les réalités en Afrique et de contribuer aux débats universitaires, publics et politiques sur les questions africaines et mondiales* », le CODESRIA bénéficie notamment du soutien de l'Agence suédoise de développement et coopération internationale (SIDA), et compte également parmi ses soutiens le gouvernement du Sénégal, la *Ford Foundation*, l'*Open Society Foundation* et la *Carnegie Corporation*⁵⁰

46. Entretien avec Cyril Musila, Chef du Département d'études doctrinales et de recherches stratégiques du CHESD, juin 2022.

47 *Idem*.

48. Voir *Public Policy Research Think Tanks 2019, Sub-Saharan Africa*: [Sub-Saharan Africa - Public Policy Research Think Tanks 2019 - Guides at Penn Libraries \(upenn.edu\)](https://www.upenn.edu/libraries/guides/think-tanks-2019-sub-saharan-africa)

49. [À propos du CODESRIA](#).

50. *Idem*.

Selon le politologue Jean-Jacques Konadje, le développement et la pérennisation de la pensée stratégique sur le continent passent par la mise en place d'une démarche de recherche pluridisciplinaire conséquente à l'échelle des pays, impliquant une mise en réseau des différentes structures d'intelligence pertinentes (universitaires, politiques et militaires)⁵¹. Afin d'opérer comme « *un instrument d'aide à la décision politique, au service d'intérêts des États* », cette pensée stratégique africaine doit par ailleurs être globale : « *Outre le domaine militaire, elle doit, selon l'analyste, prendre en compte les domaines politique, diplomatique, économique, commercial, culturel et historique propres aux pays africains* », s'appuyer sur les réalités géopolitiques du continent et « *être enracinée dans la culture des différents pays africains*⁵² ».

L'enjeu d'une histoire militaire opérationnelle africaine

L'implication croissante de troupes africaines dans les OP onusiennes ainsi que le développement des opérations de soutien à la paix (OPS) de l'UA ont permis, au cours de la décennie 2000, de mettre en lumière les performances et les qualités opérationnelles de certaines armées africaines. Or, les armées africaines sont généralement abordées dans nombre d'organes de presse à l'aune de leurs déficiences et insuffisances, ou encore comme le souligne l'analyste Laurent Touchard, « *au travers de la nature des régimes politiques autoritaires dont elles dépendent, et des exactions dont [certaines] se rendent coupables au profit de ces régimes*⁵³ ».

Les retombées positives de l'implication des armées locales dans les OP et OSP sont cependant l'objet d'une attention croissante dans la littérature dédiée y compris dans les travaux de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix⁵⁴. Les contributions aux OP et OSP des forces issues de l'espace CEEAC sont contrastées. Et de manière générale, les données relatives aux parcours et engagements opérationnels de ces forces restent parcellaires.

51. Jean-Jacques Konadje, « Stratégie africaine : quelles voies ? », *op. cit.*

52. *Idem.*

53. Laurent Touchard, « Les qualités des forces armées africaines », *Areion 24news*, 10 mai 2019.

54. Aïcha Pemboura et Michel Luntumbue, « Le retour d'expérience francophone dans les opérations de paix : les défis de la mutualisation », Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, juillet 2021 ; Michel Luntumbue & Virginie Moreau, « Opérations de paix et retour d'expérience : l'exemple sénégalais », Bruxelles, OBG, décembre 2019.

Profils des forces armées de l'espace CEEAC

Pays	Population	Effectifs	Budget en millions USD	Classement puissance de feu	Soldats de la paix et OPEX
Angola 1 246 700 km ²	34 795 287 (2022 est.)	<u>Actif</u> 107 000	<u>2021</u> 956	66 ^e mondial 7 ^e Afrique	Mission de la SADC au Mozambique (SAMIM) : 18
Burundi 27 834 km ²	13 162,952 (2022 est.)	<u>Actif</u> 30 050	<u>2021</u> 66	Non disponible	MINUSCA : 750 AMISOM/ATMIS : 4000
Cameroun 475 442 km ²	29 321 637 (2022 est.)	<u>Actif</u> 40 000	<u>2020</u> 412,9	105 ^e mondial 20 ^e Afrique	MINUSCA : 750 MNJTF : 2000/2500
Rwanda 26 338 km ²	13 173 730 (2022 est.)	<u>Actif</u> 33 000	<u>2020</u> 142,6	Non disponible	MINUSCA : 1370 UNMISS : 2750 Mozambique : 1000
R.D. Congo 2 344 858 km ²	108 407 721 (2022 est.)	<u>Actif</u> 134 250	<u>2020</u> 365	76 ^e mondial 11 ^e Afrique	0
Tchad 1 284 km ²	17 963 211 (2022 est.)	<u>Actif</u> 33 250	<u>2020</u> 329,9	87 ^e mondial 13 ^e Afrique	MINUSMA :1400 G5Sahel : 550 MNJTF : 1500

Sources : The Military Balance, The World Factbook, Global Firepower, MINUSCA, MINUSMA.

Le Rwanda et le Tchad sont en tête des contributeurs aux OP onusiennes avec respectivement 4 120 personnels en uniforme pour le Rwanda, déployés dans deux missions onusiennes (MINUSCA, MINUSS⁵⁵), et 1 400 personnels en uniforme pour le Tchad au sein de la MINUSMA. Le Cameroun est le troisième contributeur avec 750 personnels en uniforme déployés au sein de la MINUSCA. L'Angola et la RDC sont les grandes absentes des OP onusiennes, avec une implication de l'Angola limitée dans la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique (SAMIM⁵⁶) ; la RDC n'ayant plus de troupes déployées à l'extérieur depuis sa participation éphémère à la MINUSCA⁵⁷.

Le Burundi engage au sein de la MINUSCA un effectif équivalent à celui du Cameroun, environ 750 personnels en uniforme, au personnel de 5 432 dans la Mission de l'UA en Somalie (l'AMISOM) devenue en avril 2022 la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS)⁵⁸. Les forces de l'AMISOM, dont le Burundi est le second contributeur⁵⁹ en personnels, ont permis depuis le déploiement de la Mission en 2007, le retour à un certain ordre et à la stabilisation des principales zones urbaines somaliennes. Les Forces armées tchadiennes se sont quant à elles illustrées par leur capacité à déployer 2 000 soldats dans des délais

55. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République Centrafricaine, Mission des Nations unies au Soudan du Sud.

56. [SADC mission in Mozambique \(SAMIM\) in brief](#). La mission a été déployée en juillet 2021 afin de soutenir le Mozambique dans la lutte contre le djihadisme dans la province septentrionale de Cabo Delgado.

57. L'ONU retire le contingent de la RDC de la MINUSCA, *Radio Okapi*, 9 janvier 2016.

58 [Home - African Transition Mission in Somalia \(ATMIS\)](#).

59. L'AMISOM désormais remplacée par ATMIS, *IWACU*, 4 mars 2022.

extrêmement courts, pour affronter avec succès les islamistes qui occupaient le nord du Mali, lors de l'intervention de la Mission internationale de soutien sous conduite africaine (MISMA) de 2012.

Les récits de ces succès des troupes africaines impliquées dans les OP et OSP restent dans l'ensemble mal diffusés et peu connus du grand public. Le pessimisme sur la conduite des missions onusiennes ayant souvent la préséance dans les gros titres des journaux⁶⁰. De même, au plus fort de la crise en RCA et des violences contre les civils en décembre 2013, peu de médias avaient rendu compte de l'intervention résolue des soldats de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) pour protéger la population civile de la ville de Bossangoa⁶¹.

Dans ce cas particulier, la CEMAC⁶² (qui déploie la FOMUC, Force multinationale en Centrafrique de 2002 à 2008) puis la CEEAC (qui déploie la FOMAC, Force multinationale de l'Afrique centrale de 2008 à 2013) ont fourni, avant l'UA et l'ONU, des efforts qui ont permis de contenir relativement le choc des affrontements armés entre les acteurs de la crise centrafricaine⁶³. Les archives des deux organisations et des États contributeurs se rapportant au retour d'expérience sur ces deux d'opérations...

Selon les chercheurs spécialisés Laurent Touchard et Adrien Fontanellaz, l'histoire militaire opérationnelle africaine, longtemps négligée, peut devenir une source de savoirs stratégiques pertinents⁶⁴. Or, nombre des publications consacrées aux opérations militaires sur le continent depuis les années soixante, souligne Fontanellaz, « *se rapportent soit à des opérations menées par des forces occidentales, soit à celles de mercenaires ou encore à celles des forces armées rhodésiennes et sud-africaines* »⁶⁵. Sans minimiser les défis auxquels reste confrontée la plupart des forces africaines, Fontanellaz et Touchard préconisent une nouvelle posture à l'égard de l'histoire militaire africaine contemporaine.

Selon ces auteurs, l'analyse des histoires militaires africaines et des pratiques opérationnelles des forces locales peut être porteuse d'enseignements tant pour les forces armées occidentales que pour l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des forces africaines elles-mêmes. L'intérêt pour la dimension opérationnelle des armées africaines est encore le fait de travaux d'auteurs en majorité anglosaxons⁶⁶. Ces travaux mettent notamment en exergue « *l'art de la guerre des combattants africains* » et leur capacité à innover et à développer des stratégies pour mener à bien des opérations, en certaines circonstances, en dépit de la faiblesse des ressources et des moyens. Depuis des décennies, « *les forces européennes*

60. Lise Howard, « UN peacekeeping in Africa is working better than you might think », *The Conversation*, 27 mai 2022.

61. Les soldats africains chargés du maintien de la paix sauvent la vie de civils à Bossangoa, *Human Rights Watch*, 13 décembre 2013.

62. La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, regroupant le Cameroun, le Gabon, le Tchad, la RCA, la République du Congo, la Guinée équatoriale. Elle est appelée à fusionner avec la CEEAC.

63. La force de maintien de la paix d'Afrique centrale se prépare à passer à l'action, *The New Humanitarian*, 10 novembre 2014.

64. Laurent Touchard, *op. cit.*

65. Adrien Fontanellaz, « Les formes de conflits africains », *Revue militaire suisse*, n° 6, 2017.

66. Laurent Touchard, *op. cit.*

*opèrent à la faveur d'une logistique importante et avec le bénéfice d'une suprématie aérienne totale*⁶⁷». Les solutions mises en œuvre par des armées opérant dans des conditions moins favorables, leur rusticité et capacité d'adaptation aux milieux peuvent devenir une source d'inspiration en matière de formation et de mise en condition opérationnelle.

L'enjeu ici est également celui d'une réappropriation par les acteurs africains du narratif stratégique sur leurs propres faits d'armes. Comme le soulignaient des auditeurs du CHESD à l'occasion d'un échange informel à Kinshasa, la promotion dans les académies locales d'une démarche systématique d'analyse des faits d'armes et pratiques opérationnelles des forces de la sous-région (dans les différents formats d'intervention que ce soit des OP aux OSP) contribuerait à donner une assise au travail d'inculturation de la pensée stratégique régionale, et à relativiser la place dominante qu'occupe encore l'histoire des guerres occidentales dans les manuels académiques et scientifiques⁶⁸.

L'inauguration en janvier 2021 de l'École de guerre de Kinshasa (EGK⁶⁹), établissement de haut niveau, devrait renforcer ce processus de réappropriation en cours. Créée en partenariat avec la coopération militaire française, elle s'inspire de l'École supérieure internationale de guerre (ESIG) de Yaoundé au Cameroun, qui est elle-même la déclinaison africaine de l'École de guerre de Paris, avec laquelle l'ESIG est jumelée.

L'EGK s'adresse aux officiers supérieurs titulaires du Diplôme d'État-Major et disposant déjà d'une expérience professionnelle : « *Elle dispense une formation d'enseignement général et d'enseignement opérationnel, du niveau opératif – théâtre d'opération –, afin de préparer les cadres de haut niveau à exercer des responsabilités de commandement dans les états-majors organiques et opérationnels*⁷⁰».

Le programme de l'EGK s'attache à coller aux réalités africaines et à s'adapter à l'évolution des conflits contemporains. L'EGK a par ailleurs vocation à accueillir des stagiaires issus d'autres pays du continent et d'Europe, ainsi qu'à multiplier des échanges académiques entre les différentes écoles francophones. La densification progressive d'une armature d'établissements de formation et de centres de recherche locaux et régionaux est la voie la plus sûre pour stimuler le processus de sédimentation de la pensée stratégique endogène. Reste à en évaluer les retombées au niveau local et régional.

67. Adrien Fontanellaz, *op. cit.*

68. Échanges informels avec Cyril Musila et des auditeurs du CHESD, mai 2022.

69. [École de guerre de Kinshasa](#), présentation de l'EGK.

70. [École de guerre de Kinshasa](#), présentation de l'EGK.

2. Fractures géopolitiques et défis d'une pensée stratégique régionale dans l'espace CEEAC

En raison du cycle de crises qui l'a impactée au cours des années 1990, la sous-région a connu une lente intégration parfois corrélée au déficit de leadership, ou d'absence d'une puissance régulatrice motrice⁷¹. La RDC, pays continent s'il en est, connaît une éclipse depuis la chute du maréchal Mobutu en mai 1997. L'Angola, sortie de sa longue guerre civile (1975-2002) après la victoire de gouvernement de Luanda sur la rébellion de l'UNITA⁷², s'est retrouvée entravée par son appartenance à différents blocs régionaux (CEEAC, CPLP⁷³, SADC⁷⁴). La sous-région pâtit également d'un certain déficit d'identité collective, en raison de la coexistence en Afrique centrale de deux organisations intergouvernementales régionales (la CEMAC et la CEEAC)⁷⁵. Les clivages culturels issus notamment de cinq trajectoires d'histoires coloniales distinctes (belge, britannique, espagnole, française, portugaise), ainsi que l'échelle géographique faisant coexister plusieurs écosystèmes (espaces côtiers, massifs forestiers denses, confins désertiques, bassins hydrographiques tentaculaires, hauts-plateaux et montagnes) complètent l'hétérogénéité et l'effet d'éclatement de cet espace géopolitique. Ces caractéristiques, auxquelles s'ajoutent la disparité des profils démographiques et géo-économiques, sont déterminantes pour saisir les dynamiques géopolitiques de la sous-région ainsi que les entraves à la structuration d'une pensée stratégique commune.

L'introuvable pensée stratégique régionale

Outre les facteurs d'hétérogénéité mentionnés ci-avant, la persistance de relations de méfiance entre certains États membres opère encore comme un frein à une intégration régionale aboutie⁷⁶. Le jeu d'influence des puissances extrarégionales visant à consolider leurs positions géostratégiques dans cette région riche en ressources stratégiques, concourt également à la fragmentation des rapports entre les États, conduisant à une logique de blocs, défavorable à l'élaboration de consensus sur les questions de sécurité régionale⁷⁷.

Par ailleurs, la recomposition des dynamiques géopolitiques de la sous-région, dans le sillage du génocide survenu au Rwanda en 1994, s'est accompagnée de l'émergence de nouveaux pôles de puissance, relançant la course au leadership entre prétendants au rang de puissance

71. Édouard Épiphanie Yogo, « L'exigence d'appropriation du concept d'autonomie stratégique en Afrique centrale », *op. cit.*, p. 8-10.

72. L'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), est l'un des mouvements indépendantistes angolais devenu un parti politique après l'indépendance du pays.

73. Communauté de Pays de langue portugaise, regroupant les pays lusophones dans l'optique du renforcement de la concertation politique et de la coopération dans les domaines social, culturel et économique.

74. La SADC (*Southern African Development Community*) est la Communauté de développement de l'Afrique australe regroupant les 16 États de de cette sous-région, et dont font partie la RDC et l'Angola. La SADC compte également dans ses rangs les États insulaires africains de l'océan Indien, dont Madagascar.

75. Marc-Louis Ropivia, « Géopolitique de l'Afrique centrale. La CEEAC entre centralité introuvable et déficit chronique d'intégration », dans *Hérodote* 2020/4 (n° 179).

76. Entretien avec l'ancien représentant de la CEEAC à Bruxelles, septembre 2022.

77. *Idem*. Voir également Melvil Bosse, « Afrique : Minerais de sang et néocolonialisme en République démocratique du Congo », *Diploweb.com La revue géopolitique*, 4 octobre 2020.

régulatrice régionale⁷⁸. La notion de puissance régulatrice ou d'hégémon, renvoie schématiquement à l'idée d'un État ou d'un groupe d'États influents, jouissant d'une légitimité forte, pour remplir un rôle stabilisateur dans un espace géopolitique donné, soit en y assurant la sécurité, soit en y garantissant l'équilibre et la coopération entre les puissances de cet ensemble⁷⁹.

Dans un contexte régional aussi fragmenté que celui de l'Afrique centrale, constitué d'États fragiles dans l'ensemble, le défaut d'un tel acteur stabilisateur semble plus que rédhibitoire. Comme le souligne l'analyste Édouard Épiphané Yogo, « *la construction d'un système fonctionnel solide [de sécurité collective] exige une autorité centrale capable d'insuffler un esprit, d'influencer, d'orienter les choix stratégiques de la Communauté, et de le faire par le consensus*⁸⁰ ».

En l'absence d'un tel leadership consensuel, trois États de l'espace CEEAC, dont l'appareil militaire occupe une place centrale dans le jeu politique, jouent depuis le tournant de la décennie un rôle déterminant dans les dynamiques géopolitiques sous-régionales. Le Tchad, le Rwanda et l'Angola, dont les élites politiques se sont assuré le monopole du pouvoir à la faveur de luttes intérieures⁸¹, se singularisent par leurs politiques de projection géopolitique, sans pour autant incarner des options stratégiques consensuelles pour la sous-région (voir en annexe le descriptif des éléments des stratégies de sécurité nationale de ces trois pays, p. 33 à 36).

Le paysage sécuritaire de l'Afrique centrale se caractérise ainsi par la coexistence de deux logiques : l'une d'institutionnalisation des rapports entre les États par la mise en place de mécanismes régionaux de régulation, l'autre, plus implicite, de compétition pour l'hégémonie régionale. Cette compétition est notamment corrélée à la course aux ressources minières stratégiques, s'inscrivant elle-même dans une dynamique plus large de compétition géostratégique entre grandes puissances⁸².

Une architecture de paix formelle ?

Les réformes introduites progressivement au tournant des années 2000 ont toutefois amorcé une clarification du cadre sécuritaire régional. Un Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), opérationnel depuis 2004, est chargé de la politique régionale de défense et de sécurité. Il est mandaté pour déployer des missions civiles et militaires et prend également part aux médiations en situations de crise⁸³.

78. « Le Congo-Brazzaville et le Rwanda dans la nouvelle géopolitique angolaise : entre hégémonie coopérative et équilibre des puissances », Collectif, sous la direction de Michel Luntumbue, GRIP, 10 août 2015.

79. Édouard Épiphané Yogo, « L'exigence d'appropriation du concept d'autonomie stratégique en Afrique centrale », *op. cit.*, p. 8-10.

80. *Idem.*

81. Bruce Mateso, « Géopolitique de l'armée : étude comparée du Tchad, du Rwanda et de l'Angola », *Ameccas*, 11 juillet 2016.

82. Melvil Bosse, *op. cit.*

83. « La force de maintien de la paix d'Afrique centrale se prépare à passer à l'action », *The New Humanitarian*, 10 novembre 2014.

Une Commission de défense et de sécurité (CDS), réunissant les chefs d'état-major, leurs représentants ou des experts militaires désignés par chaque État membre est chargée de la préparation et la conduite des engagements armés de l'organisation. La CEEAC est également dotée d'un Groupe d'analyse stratégique et d'un système d'alerte précoce, déjà mentionné, le Mécanisme d'alerte rapide d'Afrique centrale (MARAC).

Ce cadre sécuritaire sous-régional est une réplique du dispositif de l'APSA, dans l'optique d'un alignement des structures sous-régionales sur les actions menées par l'UA au niveau continental. Le COPAX, au niveau sous-régional, est une réplique du Conseil de paix et de sécurité (CPS) tandis que le MARAC reproduit le Système d'alerte précoce continental.

Enfin, chaque niveau sous-régional dispose en théorie d'un contingent affecté aux déploiements de la FAA, la Force africaine en attente. Selon la conception initiale du dispositif de l'APSA, la FAA a théoriquement vocation à intervenir dans un État membre « *en cas de circonstances graves, à savoir les crimes de guerre, les génocides et les crimes contre l'humanité* ⁸⁴ ». La FOMAC, Force multinationale de l'Afrique centrale, est la force multidimensionnelle pour les missions de la CEEAC au titre de brigade régionale de la force en attente de la FAA.

L'architecture sous-régionale de paix et sécurité se conçoit comme un mécanisme de sécurité collective, reposant sur le principe d'une assistance mutuelle des États membres en cas de menace contre l'un d'entre eux⁸⁵. Ses instruments, à savoir le Traité révisé instituant la CEEAC⁸⁶ et le Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) s'appuient sur les principes fondamentaux repris de la Charte des Nations unies et de l'Acte Constitutif de l'UA : notamment, le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États, la non-ingérence et la non-agression, le non-recours à la force pour régler les différends, le principe de bon-voisinage, l'interdiction pour tous les États membres de permettre l'utilisation de son territoire comme base pour l'agression ou la subversion contre un autre État membre, la coexistence pacifique des États membres de la communauté et leur droit à vivre dans la paix et la sécurité⁸⁷.

Le chapitre III du Traité révisé instituant la CEEAC, relatif à la Coopération en matière de paix et sécurité, met en exergue la volonté de la sous-région d'opérationnaliser ses instruments de sécurité collective en vue de mettre fin à la multiplication des conflits. L'article 34 de ce chapitre, insiste sur les principes du Traité visant la prévention, la gestion, le règlement des crises à travers la non-agression, l'assistance mutuelle en cas de menace d'agression ou

84. Amandine Gnanguénon, Oumar Kourouma, Michel Luntumbue, « Adapter les capacités de la Force africaine en attente aux défis sécuritaires des opérations de paix », GRIP, 8 mars 2022.

85. Paul Elvic Batchom, « La sécurité collective en Afrique post-Guerre froide », *Res Militaris*, vol. 4, n° 2, Été-Automne 2014.

86. [Traité instituant la CEEAC](#) révisé le 18 décembre 2019.

87. Traité révisé instituant la CEEAC, Article 3, Principes fondamentaux ; Protocole relatif au COPAX, « Principes et engagements des États membres ».

d'agression armée, et enfin la mise à disposition de la FOMAC, en cas d'agression armée contre un État membre, conformément au Protocole relatif au COPAX⁸⁸.

Plus fondamentalement, le préambule du Traité révisé instituant la CEEAC, ainsi que celui du Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) réaffirment la démocratie, la bonne gouvernance, la construction et l'affermissement de l'État de droit comme essentiels à la prévention des conflits et à l'établissement du développement durable. Qu'en est-il de la traduction de ces principes dans la pratique ?

Des principes à l'épreuve des fractures régionales

Le déploiement de la FOMAC en 2008, en réponse au cycle de crises politiques successives survenues en Centrafrique depuis 2002, a été la première opération de paix initiée par la CEEAC sous l'égide de la COPAX⁸⁹. Elle est déployée dans le cadre de la MICOPAX, Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine dont l'objectif est de contribuer au retour à une paix et une sécurité durables en RCA. Elle prend le relais de la FOMUC (2002-2008) déployée sous l'égide de la CEMAC. Initialement chargée de la protection du président Ange-Félix Patassé (1993-2003), menacé par les forces rebelles conduites par l'ancien chef d'état-major François Bozizé, la FOMUC est ensuite chargée de la tutelle des accords signés en 2007 entre le président François Bozizé (2003-2013) tombé d'Ange-Félix Patassé, et la rébellion hétéroclite de ses anciens alliés qui revendiquent une participation au pouvoir⁹⁰. En décembre 2012, la MICOPAX compte un effectif de 700 personnels en uniforme, pour couvrir un territoire vaste de 622 984 km², avec un mandat ambitieux couvrant, la protection des civils, la sécurisation du territoire, la contribution au processus de réconciliation nationale, la facilitation du dialogue politique initié par le président Bozizé. Les dirigeants régionaux décident en avril 2013 de porter ces effectifs à 2 000 hommes. Les États contributeurs de troupes de la MICOPAX sont alors le Gabon, la République du Congo, le Tchad, auxquels se sont joints le Cameroun et la RDC.⁹¹

En dépit d'un processus de médiation⁹² conduit par les acteurs de la CEEAC, mais aussi des élections générales tenues en 2011, la situation politique ne cessera de se dégrader, après la réélection contestée du président François Bozizé, menant au renversement de ce dernier en mars 2013 par la coalition rebelle de Séléka, partie du Nord du pays. L'évolution de la dynamique de la crise à partir de décembre 2012, et l'irruption dans le conflit de la coalition rebelle de la Séléka lourdement armée, mettront en lumière l'inadéquation du format de la MICOPAX, et le niveau de préparation insuffisant de la force⁹³. La Mission ne pourra empêcher

88. Traité révisé instituant la CEEAC, Chapitre III, Article 34.

89. Alain Fogue Tedom, « RCA : Crises et guerres civiles, Essai non encore concluant pour l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) de l'Union africaine (UA) », *Diploweb.com La revue géopolitique*, 22 février 2015.

90. Thierry Vircoulon, « Écosystème des groupes armés en Centrafrique », *IFRI*, avril 2020.

91. Le déploiement de la FOMAC a été précédé par une série d'exercices conjoints visant l'interopérabilité des troupes et la certification de la force de la sous-région, survenue en 2010 ; cependant ces exercices se limitaient aux éléments des forces armées des pays du versant ouest de la CEEAC et ne dépassaient pas l'échelle d'un bataillon soit, entre 300 et 1300 hommes.

92. Alain Fogue Tedom, *op. cit.*

93. Entretien avec un ancien représentant de la CEEAC à Bruxelles, juin 2022.

la Séléka de progresser rapidement sur l'ensemble du territoire et de s'emparer de la capitale.

Le déficit de ressources de la FOMAC, largement dépendante des contributions financières des partenaires extérieurs (UE, France), les disparités des capacités des troupes contribuant à la MICOPAX, ainsi que la dégradation continue de la situation, vont rapidement contraindre à un passage de relais de la MICOPAX à la MISCA, Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (2013-2014), qui prépare elle-même la voie à la MINUSCA.

Enfin, la présence dans les rangs de la rébellion de la Séléka de combattants issus des pays voisins, notamment du Soudan et du Tchad, a nourri les suspicions des populations centrafricaines à l'égard du contingent tchadien de la MICOPAX/MISCA, perçu comme partial⁹⁴. En mars 2014, des incidents controversés, impliquant les éléments du contingent tchadien lors d'accrochages avec des groupes de miliciens ont abouti à la décision du gouvernement tchadien de retirer son contingent de la MISCA⁹⁵.

Cette projection exclusive de la FOMAC dans la crise en RCA laisse entrevoir une configuration duale – implicite – du champ sécuritaire de la sous-région. On peut schématiquement distinguer un versant Ouest investi par les initiatives de sécurité collective déployées dans le cadre de la crise centrafricaine, et un flanc-Est, celui de la crise du Kivu, relativement désinvesti par la CEEAC, et longtemps laissé à la logique des zones d'influence et des rivalités ouvertes entre puissances régionales ou aspirant à le devenir⁹⁶.

L'Est de la RDC est également la zone de concentration de la présence de la mission onusienne désormais, en tant qu'épicentre des violences endémiques sur fond d'économie de prédation⁹⁷. Le versant Est de l'espace CEEAC est également la zone de contact et d'expression des multiples affiliations institutionnelles sous-régionales, manifestée par la triple appartenance de la RDC à la CEEAC, à la SADC, et à l'EAC (*East African Community*). La périphérie Est de la CEEAC est également celle du Burundi et du Rwanda, à la fois membres de la CEEAC et de l'EAC.

L'absence relative d'un investissement de la CEEAC dans la crise en RDC et dans la médiation lors de la seconde guerre du Congo (1998-2003), s'explique historiquement par la situation de conflits qui prévalait dans plusieurs États membres (guerre civile angolaise de 1975-2002, guerre civile au Congo-Brazzaville de 1997-1999). L'organisation régionale a également été paralysée par l'implication de certains pays riverains dans la crise en RDC, notamment le Rwanda et l'Ouganda dont les soutiens respectifs aux rébellions armées du RCD (Rassemblement congolais pour la démocratie) et du MLC (Mouvement de libération du Congo) contre le pouvoir de Kinshasa sont à la base du second conflit du Congo. L'Angola et le

94. Michel Luntumbue, Simon Massock, « Afrique centrale : risques et envers de la pax tchadiana », GRIP, 27 février 2014.

95. Note d'information de la Commission de l'UA sur l'incident survenu à Bangui le 29 mars 2014 et le retrait par la République du Tchad de son contingent au sein de la MISCA, 14 avril 2014.

96. Michel Luntumbue, Jean-Jacques Wondo, « La posture régionale de l'Angola : entre politique d'influence et affirmation de puissance », GRIP, 3 juin 2015.

97. Melvil Bosse, « Afrique : Minerais de sang et néocolonialisme en République démocratique du Congo », *Diploweb.com La revue géopolitique*, 4 octobre 2020.

Tchad ont soutenu militairement le gouvernement de Kinshasa lors de ladite seconde guerre du Congo. Quant au Rwanda, son soutien à la rébellion du M23, en 2012, a été documenté en son temps par le rapport des experts indépendants des Nations unies⁹⁸.

Une autre des raisons de cette absence relative de la CEEAC dans la crise en RDC peut également être corrélée à l'immensité des enjeux et défis géographiques, budgétaires et capacitaires (matériels, logistiques et ressources humaines) de l'organisation régionale⁹⁹.

Les évolutions politiques ultérieures dans la sous-région, semblent toutefois indiquer une prise de conscience quant aux coûts politiques et économiques des cycles de conflits survenus en Afrique centrale, avec comme conséquence une remise en question de la viabilité des logiques de projection militaire unilatérale. Cela profite en retour à la logique diplomatique et au multilatéralisme comme mode de renforcement de l'environnement sécuritaire régional¹⁰⁰. Cette dynamique est illustrée par l'activisme diplomatique de l'Angola, qui a assuré une médiation en 2019 et 2020 dans un différend diplomatico-sécuritaire opposant le Rwanda et l'Ouganda alors au bord d'un conflit ouvert¹⁰¹. En sa qualité de président en exercice de la Conférence internationale sur la Région des Grands-Lacs (CIRGL), le chef d'État angolais s'est également vu chargé par l'Union africaine d'une mission médiation dans la crise sécuritaire et diplomatique survenue entre la RDC et le Rwanda, à la suite de la résurgence fin 2021 de la rébellion du M23, que Kinshasa accuse Kigali de soutenir¹⁰².

La relation avec l'Ouganda permet de souligner le rôle des menaces transfrontalières dans la mise en place de synergies sécuritaires entre pays membres de CER différentes. Les affiliations simultanées des États à plusieurs communautés économiques régionales (CER) sont en effet un trait de la fragmentation de l'espace géopolitique de l'Afrique centrale ; mais elles peuvent aussi constituer un atout, au regard du caractère transfrontalier et transrégional de nombre de menaces sécuritaires contemporaines, lorsqu'elles favorisent la complémentarité et la coopération entre les organisations régionales voisines contre des menaces intervenant dans les espaces contigus.

C'est ce qu'illustre notamment l'adoption, en 2013, par la CEEAC et la CEDEAO d'une stratégie maritime commune de lutte contre la « piraterie maritime », dans le golfe de Guinée. Cette stratégie commune aux 22 pays membres des deux organisations sous-régionales s'appuie sur une ambitieuse architecture de sûreté et de sécurité maritimes, déclinée en plusieurs zones de surveillance du littoral et trois centres de coordination¹⁰³. Dans le même ordre d'idées, le

98. Rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2012/843.

99. Entretien avec un ancien représentant de la CEEAC à Bruxelles, juin 2022.

100. « Luanda hosts summit on DRC, Rwanda crisis », *The East African*, 21 novembre 2022.

101. « Luanda Summit: Rwanda, Uganda renew commitments », *Further Africa*, 3 février 2020.

102. *Actualite.cd*, « Tensions RDC/Rwanda: le sommet de Luanda décide d'un processus de désescalade », 6 juillet 2022.

103. Le centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC), installé à Pointe-Noire (Congo Brazzaville) ; le centre régional de sécurisation maritime de de l'Afrique de l'Ouest (CREMAO) à Abidjan (Côte-d'Ivoire) et le centre interrégional de coordination (CIC) pour mettre en œuvre la stratégie régionale de sûreté et de sécurité maritime, avec pour siège Yaoundé (Cameroun) ; Michel Luntumbue, « La longue marche de l'architecture africaine de sûreté et sécurité maritimes dans le Golfe de Guinée », *GRIP-Diplomatie Magazine*, 13 octobre 2016.

débordement de la menace de Boko Haram (de son foyer d'origine dans le Nord du Nigeria vers les espaces riverains du lac Tchad, dans le Sud-Est du Niger, le Nord-Ouest du Cameroun, et l'Ouest du Tchad) a suscité une évolution et une redéfinition du rôle de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT¹⁰⁴). En janvier 2015, les pays membres de cette commission ont mis sur pied la Force multinationale mixte (FMM), regroupant le Bénin, le Cameroun, le Nigeria, le Niger et le Tchad, pour faire face à la menace terroriste¹⁰⁵. Regroupant à la fois les pays de la sous-région Afrique centrale et de l'Afrique l'Ouest, la CBLT s'appuie sur la mutualisation du renseignement et sur la mobilisation des forces militaires des cinq pays contre le terrorisme. Ces amorces de réponses collectives pragmatiques aux menaces transfrontalières et interrégionales sont dans une large mesure réactives ; elles préfigurent toutefois les pratiques potentielles d'une démarche régionale concertée dans le cadre d'une pensée stratégique systématisée.

3. L'expérience des OP, les leçons des crises et les pratiques d'hybridation : ressources d'une nouvelle culture sécuritaire à vocation civilo-militaire?

La littérature relative aux OP souligne généralement trois impacts principaux de l'engagement des armées africaines dans les OP onusiennes ou dans les OP de soutien à la paix de l'UA. Comme le rappelle Sonia Le Gouriellec, cette participation assure à ces armées : *« le renouvellement du matériel et l'accès à de nouvelles ressources ; l'émergence d'une nouvelle figure du militaire dans leur société respective ; la professionnalisation des armées. La professionnalisation peut être définie par quatre dimensions : la dimension technique, qui renvoie à la capacité des armées à utiliser des équipements et des technologies modernes, à améliorer leur interopérabilité ; la dimension sociale qui renvoie à l'assimilation d'un esprit de corps au sein de l'armée ; la dimension financière (le paiement régulier de l'armée) ; la dimension politique qui évoque la subordination à l'autorité civile et à ses lois¹⁰⁶ »*.

L'une des dimensions les plus scrutées de la professionnalisation des armées africaines touche à la culture des droits humains et aux relations civilo-militaires. Les armées africaines ont la réputation d'être au départ marquées par une culture de défense de l'État et moins par une culture de protection de la sécurité humaine. L'hypothèse soutenue dans ces lignes est celle d'une réappropriation progressive – certes encore fragile – de la normativité touchant à la sécurité humaine et au respect des droits humains par les armées impliquées dans les OP. Cette normativité s'intègre immanquablement dans la perspective de la pensée stratégique régionale.

104. La CBLT avait à l'origine pour missions la gestion du lac Tchad et de ses ressources en eau partagées, la préservation des écosystèmes, auxquelles se sont rajoutées la promotion de l'intégration régionale, de la paix, de la sécurité et du développement dans la région du lac Tchad.

105. « What Role for the Multinational Joint Task Force in Fighting Boko Haram? », *ICG*, 7 juillet 2020.

106. Sonia Le Gouriellec, « La participation des forces armées africaines aux opérations de maintien de la paix, une nouvelle manifestation des stratégies d'extraversion ? », *De Boeck Supérieur*, 2016, p. 83-86.

Sécurité humaine

Les conceptions classiques associant communément les notions de sécurité et de défense à l'État sont battues en brèche depuis le tournant des années 1990, au profit de la notion de sécurité humaine, qui met davantage l'accent sur l'individu et la collectivité. Cette approche s'est imposée dans un contexte global marqué par la montée de conflits affectant principalement les civils (notamment les crises en Sierra Leone au Liberia, et dans l'ex-Yougoslavie). La notion de sécurité humaine promeut une vision humaniste du système de sécurité international, dans laquelle les gouvernements sont davantage tenus responsables du bien-être des personnes, de la dignité et de la vie humaine.

La Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 septembre 2012¹, fixe les éléments d'une définition commune de la sécurité humaine. Notamment, « le droit des êtres humains de vivre libres et dans la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir » ; le droit de toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, « *de vivre à l'abri de la peur et du besoin et [...] avoir la possibilité de jouir de tous leurs droits et de développer pleinement leurs potentialités dans des conditions d'égalité* ».

La résolution souligne que la notion de sécurité humaine est fondée sur l'appropriation nationale. Il appartient par conséquent, en premier lieu, aux États d'assurer les conditions politiques, économiques, sociales et culturelles nécessaires à la survie, la subsistance et la dignité des citoyens. Le rôle de la communauté internationale étant complémentaire, il « *consiste à fournir aux gouvernements, à leur demande, l'appui dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités d'action face aux menaces existantes ou émergentes*¹ »

L'élargissement de la notion de sécurité a largement influencé la conception des mandats des OP de la seconde et de la troisième génération, qui portent sur un large éventail de tâches couvrant notamment l'appui au processus politique entre parties au conflit, via le dialogue et la réconciliation nationale, la protection des civils, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants, l'assistance électorale, la protection des droits humains, le rétablissement de l'État de droit¹⁰⁷.

Cette dynamique internationale autour de la sécurité humaine a également eu un impact sur la conception de l'APSA, dont les objectifs et les valeurs reflètent les principes humano-centrés de la sécurité humaine. Ainsi, l'article 4 (h) de l'Acte Constitutif de l'UA reconnaît à cette dernière le droit d'intervenir dans un État membre sur décision de la Conférence, dans certaines circonstances graves, à savoir, les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité¹⁰⁸. Selon l'article premier du Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine (31 janvier 2005), la sécurité humaine se rapporte à « *la sécurité de l'individu eu égard à la satisfaction de ses besoins fondamentaux. Elle comprend également la création*

107. « Opérations de maintien de la paix des Nations unies, Principes et Orientations », *Doctrine Capstone*, 2008, p. 18-19.

108. [Acte constitutif de l'Union africaine](#), adopté à Lomé le 11 juillet 2000.

des conditions sociales, économiques, politiques, environnementales et culturelles nécessaires à la survie et à la dignité de l'individu, y compris la protection et le respect des droits humains, la bonne gouvernance et la garantie à chaque individu des opportunités et des choix de son plein épanouissement¹⁰⁹ »

Un survol des parcours des forces africaines ou régionales impliquées dans les OP, permet d'épingler quelques indices d'une assimilation progressive de cette normativité touchant au respect des droits humains et à la sécurité humaine. Des allégations d'exploitation sexuelle survenues en 2015 dans le cadre de la MISCA ont valu le retrait du contingent du pays mis en cause¹¹⁰, mais dans l'ensemble les contingents des pays de la sous-région déployés dans les missions onusiennes n'ont plus fait l'objet d'allégations d'exploitation et de violences sexuelles¹¹¹.

Une recherche récente de l'Observatoire Boutros-Ghali corrobore ce constat d'une appropriation progressive par les personnels déployés, des prescrits de l'ONU relatifs au code de conduite des Casques bleus, au respect des droits humains ainsi qu'à la protection des civils¹¹². Cette recherche consacrée à l'étude du parcours professionnel du personnel militaire béninois et camerounais dans les OP, déduit notamment l'assimilation des prescrits de l'ONU, de l'absence d'une mise en cause du personnel de ces deux pays, pour des écarts au code de conduite durant leurs déploiements.

En matière de protection des civils, les soldats de la FOMAC s'étaient illustrés, au plus fort de la dégradation de la situation sécuritaire en RCA, en décembre 2013, en s'interposant entre les belligérants pour protéger les civils des quartiers musulmans de la ville de Bossangoa, alors que le conflit prenait une tournure interconfessionnelle¹¹³.

Sur le plan institutionnel, la RDC en tant que pays hôte d'une mission de paix a engrangé des avancées dans le domaine de la justice transitionnelle¹¹⁴. Avec le soutien technique du Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo (BCNUDH), le ministère congolais des droits humains, a organisé des consultations populaires dans huit provinces afin de collecter des informations auprès de milliers de citoyens personnes, parmi lesquels les victimes des violences, dont les témoignages guideront le choix des mécanismes de justice transitionnelle adaptés pour le pays¹¹⁵.

Enfin, un projet de politique nationale sur la justice transitionnelle a été élaboré par un comité scientifique composé d'universitaires et d'experts des ministères de la justice et des droits

109. [Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine](#), adopté à Abuja le 31 janvier 2005.

110. République centrafricaine : Des viols commis par des Casques bleus, *HRW*, 4 février 2016.

111. Entretien avec l'ancien représentant de la CEEAC à Bruxelles, septembre 2022.

112. Aïcha Pemboura et Hassane Kone, « Le parcours professionnel du personnel militaire dans les OP : le Bénin et le Cameroun, deux trajectoires spécifiques », Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, novembre 2022.

113. Les soldats africains chargés du maintien de la paix sauvent la vie de civils à Bossangoa, *Human Rights Watch* 13 décembre 2013.

114. Entretien téléphonique avec M. Kafana Souleymane Coulibaly, Coordonnateur régional, Bureau conjoint des droits de l'homme des Nations unies, MONUSCO, juin 2022.

115. *Idem*.

humains¹¹⁶. Plus particulièrement, un nombre croissant de personnels en uniforme a été condamné, pour la plupart par les juridictions militaires, pour des cas de violences sexuelles ou de crimes graves¹¹⁷. Un signe d'une prise de conscience que souligne Laurent Touchard : « *Aujourd'hui, beaucoup d'officiers africains ont une empathie sincère pour les souffrances des civils en zone d'insécurité ou de guerre, tout en comprenant que les exactions sont contre-productives aussi bien sur le terrain que stratégiquement*¹¹⁸ ».

À cet égard, les OP font dans une certaine mesure figures d'espaces de socialisation aux nouvelles pratiques et références, comme en témoignent les enquêtés de l'étude sur le parcours professionnel dans les OP¹¹⁹. De même, les OP peuvent devenir des lieux de diffusion des pratiques spécifiques de certains pays contributeurs, ayant une certaine valeur ajoutée. La diffusion des actions civilo-militaires endogènes à l'instar de l'*umuganda*, démarche de travaux collectifs mobilisée par les contingents des Forces de défense rwandaises (*RDF*) dans les différents théâtres de leur déploiement en est une illustration¹²⁰.

Dans ce cas précis, bien qu'elle serve aussi à asseoir une image de marque des *RDF* en tant qu'armée disciplinée, la réalisation de travaux communautaires visant à améliorer la vie des populations (hygiène, adduction d'eau, etc.), joue un rôle important dans la restauration de la cohésion sociale, en contexte de conflit et post-conflit, particulièrement dans des régions caractérisées par des relations fragiles, voire de défiance entre la population, les forces armées et les gouvernants.

L'une des traductions de la prise en compte par les OP des dimensions relationnelles, non militaires, des enjeux sécuritaires, est la mise en œuvre de projets à effet rapide¹²¹. Ces projets à petite échelle et à faible coût, financés par les missions, planifiés et mis en œuvre à brève échéance par l'intermédiaire des acteurs locaux – parmi lesquels les autorités locales, les ONG et organisations de base –, visent à renforcer la confiance dans la mission, son mandat et le processus de paix. Ces projets répondent en général aux besoins exprimés par les communautés locales. Ils couvrent un large éventail d'activités allant de la rénovation d'écoles à la fourniture de points d'accès à l'eau potable, à la réhabilitation d'infrastructures au bénéfice de la population locale.

Cette démarche civilo-militaire recoupe la pratique largement répandue dans les FDS des pays africains, comme en atteste la mention parmi les missions des armées, de la participation de celles-ci aux activités à portée variable qui vont de l'assistance aux civils, à la contribution aux activités de secours humanitaire ou de réhabilitation d'infrastructures, voire d'implication

116. *Ibidem*.

117. Voir également Axel Augé, « Les opérations de paix et la justice transitionnelle : le rôle des mécanismes communautaires de pacification dans l'Est RDC », Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, 20 juin 2022.

118. Laurent Touchard, « Les qualités des forces armées africaines », *op. cit.*

119. « Le parcours professionnel du personnel militaire dans les OP : le Bénin et le Cameroun, deux trajectoires spécifiques », *op. cit.*

120. Claire Kupper, Virginie Moreau, « Le Rwanda et le maintien de la paix : un ancien pays hôte devenu un contributeur de premier plan », Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, 25 novembre 2020.

121. Projets à effet rapide pour les communautés, [Nations unies, Maintien de la paix](#).

dans le secteur du développement économique. Les actions civilo-militaires des armées africaines procèdent à la fois d'une transposition des pratiques internationales, inspirée par la participation aux OP, programmes d'assistance technique des partenaires extérieurs, mais trouvent aussi leurs racines dans des pratiques endogènes comme l'*umuganda*.

Ces pratiques civilo-militaires africaines – bien que mobilisées parfois de manière ambivalente dans certaines circonstances internes à des fins de contrôle social¹²² – n'en demeurent pas moins des points d'appui pour penser le dépassement des conceptions datées de la sécurité, en termes traditionnels de protection des États, de défense militaire, des frontières et de stabilité du régime, qui subsistent encore dans bien de pays de la région.

Elles appellent néanmoins à un complément, pour traduire dans les faits l'approche commune, régionale et globale de la sécurité esquissée dans les instruments régionaux. Il s'agit de l'ouverture des institutions à une participation plus significative de la société civile, particulièrement dans les mécanismes civils prévus dans l'architecture institutionnelle régionale de paix et sécurité¹²³.

C'est l'une des limites régulièrement épinglées dans le fonctionnement actuel des institutions de la CEEAC. En dépit de ses difficultés et ses limites, l'expérience de la MICOPAX traduit une certaine volonté de dépasser la focalisation sur la seule dimension militaire dans la réponse à la crise en RCA. Son mandat très large intégrait les aspects de la sécurité humaine, tant en termes de la composition que des tâches envisagées : une composante policière et civile était prévue, cette dernière devant inclure les affaires politiques, les droits de l'homme, la protection de l'enfance, le genre, les affaires judiciaires, les affaires pénitentiaires ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA¹²⁴. Une amplification des mécanismes civils de participation permettrait de contrebalancer la logique intergouvernementale en vigueur dans le fonctionnement des institutions régionales, et qui favorise la prévalence des intérêts des États au détriment d'une meilleure prise en compte de la sécurité humaine et des préoccupations des populations.

Forces duales et dualisation des FDS

La notion de force duale apparue récemment dans la littérature sur les questions de défense et de sécurité, mais aussi des OP, désigne « *la capacité des unités de l'armée de terre dédiées à l'action militaire de défense et de sécurité à s'adonner en même temps aux actions de soutien du développement des secteurs de l'économie nationale* ¹²⁵ ». Cette capacité duale est généralement le fait des unités de Génie militaire, « *chargées de mener des opérations de*

122. Axel Augé Christel Dior Tamegui, « Le Génie militaire au Cameroun : Une force duale pour l'aménagement du territoire et le développement », *Revue internationale des études du développement*, n° 245 2021-1, p. 201-221.

123. Camilla Elowson et Cecilia Hull Wiklund, « ECCAS Capabilities in Peace and Security: A scoping study on progress and challenges », *FOI*, septembre 2011, p. 71-72.

124. *Idem*.

125. Christel Dior Tamegui, Concept de « force duale » et hybridation civilo-militaire des forces armées africaines : analyse à partir des missions d'aménagement du territoire du Génie militaire au Cameroun, Science politique, Université Rennes 1, 2021., p. 26.

construction ou de reconstruction des infrastructures publiques (école, pont, route, marché) en faveur de la communauté nationale sur ordre du pouvoir politique »¹²⁶.

Bien que le concept soit relativement nouveau, la « dualisation de l'armée » semble une pratique antérieure au sein des FDS africaines, coutumières de la mobilisation des unités de l'armée comme force de développement. Si le concept de force duale présente quelques affinités avec la notion d'actions civilo-militaires « déjà avalisée par la doctrine », pour Christel Dior Tamegui, on peut considérer « *que la notion de force duale est d'essence africaine parce que l'usage de l'armée en dehors des théâtres de conflits à des fins d'aménagement du territoire est une pratique moins présente hors du continent*¹²⁷ ».

La « dualisation » est une orientation des FDS du Cameroun dès les premières années de l'indépendance, où elles ont été assignées aux tâches de dotation infrastructurelle et de développement¹²⁸. Toute une génération de personnel en uniforme et officiers de l'armée a œuvré à la construction de routes et de centres de santé en province. Les FDS camerounaises se retrouvent aujourd'hui dans la même posture : les Bataillons d'intervention rapide (BIR) construisent des routes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest¹²⁹. Les militaires sont également très présents dans l'Extrême-Nord, où ils font face aux mêmes nécessités¹³⁰.

En Angola, un programme stratégique pour le développement du pays planifie jusqu'en 2025 l'implication des FAA dans la reconstruction de routes, de voies ferrées, d'aéroports, de lignes électriques et de barrages. Les FAA sont intervenues lors des dégâts causés par les intempéries, lors de la pandémie de la COVID, ainsi que lors d'épisodes de la maladie à virus de Marburg dans certaines régions du pays.

Ainsi, dans la reconfiguration des contextes sécuritaires contemporains et leurs formes de menaces, l'entretien d'une armée formée exclusivement pour assurer la sécurité militaire semble désormais peu pertinent.

La question de la dualisation des forces armées africaines est considérée par un nouveau courant de recherche comme un « *mécanisme d'adaptation des instruments sécuritaires à l'environnement africain*¹³¹ ». Opérant une rupture avec les approches classiques des actions civilo-militaires, généralement abordées dans des contextes de crise, ce nouveau courant replace l'action des forces¹³² armées dans une « *perspective développementaliste* », et dans des contextes post-conflits¹³³. La problématique de la force duale est abordée dans une logique de participation directe des forces armées au développement à travers la mise à la

126. *Idem*.

127. *Ibidem*, p. 27.

128. Communication avec Germain-Hervé Mibia Yebega, Politologue et chercheur associé au GRIP, juin 2022.

129. « Action civilo-militaire : l'armée réhabilite un pont », *Ocamer.org*, 20 avril 2020.

130. « Actions civilo-militaires : L'armée offre un château d'eau de 20 000 litres aux populations de Wum », *Cameroon-Info.Net*, 14 mars 2022 ;

131. Christel Dior Tamegui, *op. cit.*, p. 123.

132. *Idem*, p. 123-124.

133. Axel Augé, « [Les armées africaines et le développement : une transformation nécessaire](#) », Le Bulletin du Maintien de la paix, n° 102, mai 2011.

mobilisation de leurs moyens (Génie, transport terrestre, maritime ou aérien) au service de l'action de l'État.

Le besoin d'élargir le champ d'intervention des forces armées pour en faire des instruments à la fois de sécurité et de développement, répond par ailleurs à un constat : « *la quasi-totalité des États d'Afrique subsaharienne sont confrontés à un environnement sécuritaire caractérisé par des menaces internes nécessitant rarement la mobilisation des mêmes capacités de défense que celles opérant dans le cadre d'affrontements de haute intensité entre forces armées régulières*¹³⁴ ».

La réforme des armées africaines, volet important des OP multidimensionnelles devrait par conséquent avoir pour finalité leur adaptation aux spécificités de l'environnement sécuritaire africain, au-delà des seules préoccupations immédiates de professionnalisation et de subordination des FDS au pouvoir civils.

Dans cette perspective, les personnels impliqués dans les opérations de consolidation de la paix verront le mode des actions opérationnelles changer pour agir non seulement « *en faveur du renforcement de la sécurité des institutions étatiques mais aussi de plus en plus au profit du développement des territoires sur lesquels elles interviennent* ».¹³⁵

Par ailleurs, au regard de l'ampleur que prennent certaines menaces sanitaires et pandémies (grippe aviaire, Ebola, Covid, etc.), qui justifie leur inclusion dans les priorités de la politique de sécurité, l'extension des missions des armées africaines devrait être élargie au domaine de la santé.

Le rôle essentiel joué par les forces armées dans la riposte (capacité de réponse, construction de centres de traitement, mise en place de ponts aériens, aide en génie civil et en logistique.) lors de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, qui a touché la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone (2013-2015) et fait plus de 30 000 victimes, peut être érigé en référence.¹³⁶ Ce retour d'expérience devrait servir de source d'inspiration pour les forces de défense et de sécurité de l'Afrique centrale.

Le secteur de la sécurité s'était révélé particulièrement efficace dans la prise en charge de la crise sanitaire et des situations d'urgence, en s'affirmant comme une composante importante des interventions régionales. Les médecins militaires étaient formés, entraînés et capables de gérer des situations de crise. Par leur formation, ils connaissaient l'essentiel des protocoles qu'il fallait respecter et appliquer¹³⁷.

Le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (ou DCAF, selon son acronyme anglais pour Democratic Control of Armed Forces) a établi un rapport d'évaluation

134. Christel Dior Tamegui, *op. cit.*, p. 13-14.

135. *Idem.*

136. « Ebola : plus de militaires, de médecins et d'argent pour éviter le désastre humanitaire le plus marquant de notre génération », Oxfam international, 20 octobre 2014.

137. Le rôle du secteur de la sécurité face aux crises sanitaires : Retours d'expérience concernant l'épidémie d'Ebola en 2014-2015 et recommandations à l'intention de l'Union du fleuve Mano et de ses États membres, DCAF, 22 septembre 2017, p. 10.

riche en recommandations à l'endroit des instances sous-régionales ¹³⁸. L'une des recommandations suggérait que la préparation aux interventions en cas de crise sanitaire soit intégrée dans les activités de réforme du secteur de la sécurité.

Le rapport préconisait également la mise en place de systèmes de préparation aux catastrophes, y compris d'institutions nationales de gestion des catastrophes, ou leur renforcement le cas échéant¹³⁹. De même, la systématisation de simulations pour tester le niveau de préparation des praticiens de la santé et de la sécurité en matière de gestion des catastrophes, avait également été suggérée. Ces exercices devaient impliquer à la fois les personnels de la santé et celui du secteur de la sécurité.

Dans le même ordre d'idées, la CEEAC s'est dotée d'une « Stratégie régionale pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes¹⁴⁰ », élaborée en juin 2012, dont la vulgarisation et l'opérationnalisation devraient également être encouragées.

La coopération régionale entre les gouvernements, les acteurs sectoriels et les organisations de la société civile en matière de gestion des crises sera la clé de voûte de cette approche globale de la sécurité.

Ainsi en octobre 2022, neuf pays d'Afrique centrale et de l'Est avaient convenu de mesures clés visant à prévenir la propagation transfrontalière lors de l'épisode de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, alors déclarée en Ouganda. Les mesures préconisées préfiguraient une quasi approche globale de la sécurité : un déploiement transfrontalier rapide de personnel médical, la surveillance de la maladie, la recherche et le suivi des contacts, la notification rapide des alertes, le partage d'informations et la formation conjointe des intervenants d'urgence, ainsi que la réalisation d'exercices de simulation pour améliorer la préparation et la riposte¹⁴¹. Cette réunion ministérielle d'urgence de haut niveau sur la collaboration transfrontalière, la préparation et la riposte aux épidémies d'Ebola a été co-facilitée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC)¹⁴².

À la faveur d'un exercice de systématisation et de socialisation de toutes ces expériences dans le champ sécuritaire, les pays de la région pourraient, avec le concours de leurs institutions dédiées, passer d'une posture réactive, à une approche opérationnelle et globale de la sécurité.

138. *Idem*, p. 14.

139. Le rôle du secteur de la sécurité face aux crises sanitaires - Retours d'expérience concernant l'épidémie d'Ebola en 2014-2015 et recommandations à l'intention de l'Union du fleuve Mano et de ses États membres, DCAF 22 Sep 2017

140. CEEAC, « [Stratégie régionale pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes](#) », juin 2012.

141. Ebola en Ouganda : des ministres africains de la Santé prennent des mesures pour enrayer l'épidémie, OMS, *Onu Info*, 13 octobre 2022.

142. Le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies ([Africa CDC](#)) est une institution technique spécialisée de l'Union africaine créée en 2016 pour soutenir les initiatives de santé publique des États membres et renforcer la capacité de leurs institutions de santé publique à détecter, prévenir, contrôler et répondre rapidement et efficacement aux menaces de maladies.

Conclusions

L'enjeu de la définition d'une pensée stratégique régionale en Afrique centrale découle d'au moins trois considérations.

Il s'agit pour les pays de la sous-région d'ajuster le dispositif de prévention et de réponse aux crises, à l'évolution et à la reconfiguration du contexte sécuritaire local et global¹⁴³, marqué par la transnationalisation des risques et menaces sécuritaires et leur hybridation.

En deuxième lieu, il s'agit pour ces acteurs, de s'appropriier la perspective de régionalisation accrue des opérations de paix (OP), sur fond d'essoufflement relatif des approches classiques des OP déployées sur le continent, mais aussi de remise en question des interventionnismes des puissances extérieures par les opinions locales.

Enfin, il s'agit pour ces pays d'esquisser de nouvelles approches de la sécurité collective permettant de minimiser dans une certaine mesure la dépendance stratégique à l'égard d'autres acteurs du système international¹⁴⁴.

Au-delà des défis structurels habituellement recensés en termes de déficit de capacités humaines, financières et opérationnelles, la réflexion portait ici sur l'enjeu de la production des savoirs stratégiques comme ressource en vue de l'élaboration de réponses collectives aux différents types de menaces qui secouent l'Afrique et la sous-région.

Abordée dans cette perspective, la pensée stratégique ne se réduit pas au seul champ des opérations militaires. Elle a aussi trait à l'élaboration des savoirs et à la mise en place d'institutions permettant notamment la mobilisation de ressources intellectuelles et diplomatiques nécessaires à l'affirmation et à l'influence des États sur la scène internationale¹⁴⁵.

À l'épicentre d'enjeux géostratégiques majeurs, le continent africain occupe une place singulière dans l'architecture sécuritaire globale, entre « patronage politique et stratégique » des puissances extérieures et aspiration à l'affirmation d'une autonomie stratégique¹⁴⁶.

Ce statut singulier que l'on peut qualifier de « déclassement stratégique¹⁴⁷ » relatif, se prolonge notamment dans le champ de la pensée stratégique par la prédominance d'un corpus de recherches académiques ou institutionnelles sur des questions géopolitiques africaines, principalement produites hors du continent, en Occident en l'occurrence. Il se caractérise aussi par la prévalence d'une lecture dépréciative de la performance des armées africaines, dans un contexte de vulnérabilité sécuritaire aigüe du continent.

143. Gabriel Cyrille Ngujoi, « La problématique du régionalisme sécuritaire face à des menaces transnationales en Afrique : regard rétrospectif et prospectif », *Thinking Africa*, août 2017.

144. Toussaint Kounouho, « L'Afrique dans la pensée stratégique : entre déclassement et réhabilitation », *op. cit.* Printemps 2021.

145. *Idem.*

146. Édouard Épiphanie Yogo, « L'exigence d'appropriation du concept d'autonomie stratégique en Afrique centrale », *op. cit.*

147. Toussaint Kounouho, *op. cit.*

La création de l'Union africaine (UA) au début des années 2000 a traduit la volonté des États africains de s'appropriier les questions de sécurité et de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. La gestion des opérations de paix a été particulièrement visée au moment où les mutations du contexte sécuritaire menaçaient d'installer une instabilité durable dans certaines régions du continent.

Dans le sillage de cette nouvelle dynamique, les États, les organisations régionales ainsi que des organisations de la société civile ont investi au cours de la décennie le champ de la recherche et dynamisé la production des études stratégiques, diplomatiques, géopolitiques ou autres sur l'Afrique, portés notamment par la thématique de la « renaissance africaine », promue par le nouveau leadership de l'UA¹⁴⁸.

L'implication croissante de troupes africaines dans les OP onusiennes ainsi que le développement des opérations de soutien à la paix (OPS) de l'UA ont par ailleurs permis, au cours de la décennie 2000, de mettre en lumière les performances et les qualités opérationnelles de certaines armées africaines.

La mise en place progressive d'institutions dédiées aux niveaux continental et sous-régional, ainsi que l'élaboration des savoirs ancrés dans les réalités (politiques, sécuritaires, sociétales, économiques) du continent, visent à sortir le continent et la sous-région du « déclassé stratégique » initial, tout en donnant une assise au travail d'inculturation d'une pensée stratégique endogène en gestation¹⁴⁹.

La création du CHESD, Collège des hautes études de stratégie et de défense, qui a vocation de centre d'excellence de la CEEAC, ainsi que l'inauguration de l'École de Guerre de Kinshasa (EGK) sont des atouts pour renforcer les capacités de veille et d'alerte stratégiques des pays de la région, pour autant que se concrétisent les synergies entre les États, nécessaires à la gestion des menaces partagées¹⁵⁰.

Le contexte de mutations des menaces est également celui de l'émergence de nouvelles approches du concept de sécurité élargi au-delà de sa dimension militaire stato-centrée, et avec elles, la redéfinition du rôle dévolu aux forces de défense et de sécurité¹⁵¹.

Sur le continent, le besoin d'élargir le champ d'intervention des forces armées au-delà de leur fonction de défense traditionnelle, pour en faire des instruments à la fois de sécurité et de développement, répond à une spécificité des conflictualités africaines : « *L'environnement sécuritaire [se caractérise] par des menaces internes nécessitant rarement la mobilisation des mêmes capacités de défense que celles opérant dans le cadre d'affrontements de haute intensité entre forces armées régulières*¹⁵² »

148. Toussaint Kounouho, *op. cit.*

149. Jean-Jacques Konadje, « Défense / Sécurité en Afrique : quel couple ? » *op. cit.*

150. Noah Edzambi François Xavier, « De l'apport des armées africaines dans la préservation d'intérêts nationaux à l'ère du redéploiement du jeu des puissances en Afrique », *op. cit.*

151. Jean-Jacques Konadje, *op. cit.*, *idem.*

152. Christel Dior Tamegui, *op. cit.*, p. 13-14.

Dans cette perspective, la réforme des armées africaines, volet important des OP multidimensionnelles, devrait avoir pour finalité leur adaptation aux spécificités de l'environnement sécuritaire africain, au-delà des seules préoccupations immédiates de professionnalisation et de subordination des FDS au pouvoir civil¹⁵³.

La valorisation de cette posture « duale » des forces armées, portée sur des compétences civilo-militaires¹⁵⁴, ainsi que la réappropriation de la réflexion sur l'expérience des OP et des OSP permettent de penser un renouvellement des approches des questions sécuritaires africaines au regard des mutations sécuritaires survenues à l'échelle planétaire.

Cette approche globale de la sécurité a également pour vocation d'intégrer les menaces liées au changement climatique ou aux pandémies, comme l'actualité de ces dernières années le démontre. L'élaboration par la CEEAC d'une « Stratégie régionale pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes¹⁵⁵ », dont la vulgarisation et l'opérationnalisation, devraient également être encouragées, est un signal fort.

Enfin, dans la perspective d'un partenariat plus équilibré avec les partenaires extérieurs, l'UA et les organismes communautaires devraient s'attacher à soustraire le continent de la dynamique des luttes de puissance entre acteurs extracontinentaux afin de pouvoir assurer dans la plus grande indépendance leur rôle dans l'avènement d'un monde multilatéral pacifié.

En attendant, les pays de la sous-région et les institutions communautaires devront travailler en bonne intelligence avec les partenaires à la densification de l'armature des établissements de formation et centres de recherche locaux afin de stimuler le processus de sédimentation de la pensée stratégique endogène. Cette dynamique permettra de :

- ✓ renforcer les synergies entre institutions nationales et régionales de recherche ;
- ✓ stimuler les travaux sur l'opérationnel africain ;
- ✓ stimuler l'élaboration de concepts stratégiques locaux ;
- ✓ intégrer la thématique de la force duale comme perspective stratégique majeure ;
- ✓ intégrer les risques sanitaires dans les stratégies sécuritaires ;
- ✓ systématiser les retours d'expérience sur les engagements de forces africaines dans les OP.

* * *

153. *Idem*.

154. Konadje, *op. cit* ; Axel Augé, « Les armées africaines et le développement : une transformation nécessaire », *Bulletin du Maintien de la paix*, août 2011.

155. « Stratégie régionale de la CEEAC pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes », document cité.

Annexe

Tchad : Forces de défense et de sécurité tchadiennes

Les articles 200 à 202 relatifs à l'Armée nationale tchadienne (ANT) précisent que celle-ci a pour missions de « *défendre l'intégrité territoriale, l'unité nationale, de garantir l'indépendance nationale et la sécurité du pays contre toute agression ou menace extérieure* ». L'ANT a également pour vocation de participer « *aux tâches de développement économique et social ainsi qu'aux opérations humanitaires* ».

Au-delà de ce référentiel institutionnel formel et prévisible, le Tchad s'est distingué, au cours de cette décennie, par sa capacité à projeter sa puissance militaire en Centrafrique d'abord, puis au Mali, dans le cadre de l'opération Serval et de la mission des Nations unies¹⁵⁶.

En s'affirmant comme leader dans le système de régulation de la sécurité en Afrique centrale et au Sahel, l'ancien président Idriss Déby Itno a réussi à reléguer au second plan les autres puissances de la sous-région, comme l'Angola et le Cameroun pourtant nantis d'économies plus puissantes et plus diversifiées¹⁵⁷. Outre la capacité de projection de son armée, le Tchad, sous Idriss Déby, a su tirer parti de sa position stratégique à la charnière des espaces géopolitiques et des systèmes de conflits (de la zone sahélo-saharienne à l'espace nilo-soudanais), pour déployer une diplomatie volontariste. Il s'est positionné en interlocuteur incontournable tant dans l'espace sahélien qu'en Afrique centrale, pour faire du Tchad le pivot franco-américain dans la stratégie de contre-terrorisme mise en œuvre dans la sous-région¹⁵⁸.

Historiquement, le Tchad a entretenu des relations singulières avec la RCA, considérée comme un hinterland économique et politique. La politique menée à l'égard de son voisin du Sud, visait notamment à assurer la présence à Bangui d'un gouvernement inféodé aux intérêts du Tchad, pour garantir la sécurité des champs pétrolifères du sud du Tchad, tout en empêchant les forces des oppositions armées tchadiennes d'utiliser la RCA comme base arrière. Le rejet de cette politique et de la tutelle de N'Djamena est l'une des causes des violences et des protestations de masse contre les Tchadiens à Bangui, en décembre 2013, ayant mené au retrait des troupes tchadiennes qui intervenaient dans le cadre de la MISCA (2013-2014).

Angola : Forces armées angolaises

L'Angola a élaboré en avril 2018 son concept stratégique de la Défense nationale, qui complète sa loi organique sur la défense nationale et les forces armées, ainsi que les dispositions constitutionnelles relatives à la politique de Défense et aux FDS¹⁵⁹. Ce document de concept clarifie les grandes options stratégiques de la Défense, organisés autour de deux notions clés : l'Espace stratégique d'intérêt national permanent (le territoire national et sa zone maritime exclusive) et l'Espace stratégique d'intérêt national conjoncturel, qui renvoie aux espaces

156. Michel Luntumbue, Simon Massock, « Afrique centrale : risques et envers de la pax tchadiana », GRIP, 27 février 2014.

157. « Le Tchad : un hégémon aux pieds d'argile », Collectif, sous la direction de Michel Luntumbue, GRIP, 10 août 2015.

158. Nick Turse, « When Is a "Base Camp" Neither a Base Nor a Camp? », *TomDispatch*, 20 novembre 2014.

159. Lei de defesa nacional e das forças armadas

géopolitiques et géostratégiques dans lesquels l'Angola est inséré. Il s'agit du golfe de Guinée et de l'Atlantique Sud, qui sont des zones de concentration des ressources d'hydrocarbures, dont le pays est le 13^e producteur mondial. Les autres champs de l'espace stratégique national conjoncturel sont les organisations sous-régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la CEEAC, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), la Conférence internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL), la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (ZOPACAS), qui sont les cadres de régulation et de coopération multilatérale. Les intérêts de sécurité nationale du pays et les grandes options stratégiques s'entendent en termes de défense de la souveraineté et de l'indépendance du pays, de réduction des menaces à la sécurité nationale, de potentialisation des ressources nationales et de recherche des opportunités pour le pays¹⁶⁰.

La Défense nationale et les forces armées angolaises sont les garantes de « l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale ainsi que la liberté et la sécurité des populations contre toute agression ou menace extérieure, dans le cadre de l'ordre constitutionnel établi et du droit international ». Les forces armées angolaises (FAA¹⁶¹) ont d'autres missions internes, comme « l'appui aux activités de la Protection civile, la participation aux actions de secours et d'assistance aux victimes de catastrophes naturelles, l'appui à la reconstruction des infrastructures et au bien-être des populations ». De plus, dans le cadre des engagements de l'État angolais vis-à-vis des organisations multilatérales comme les Nations unies, l'UA, la CEEAC, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ou la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), les FAA mettent à disposition leurs ressources humaines et matérielles pour les missions d'aide humanitaire et d'appui aux opérations de paix¹⁶².

Longtemps contraint au repli sur les questions internes par une guerre civile contre l'UNITA (Union pour l'indépendance totale de l'Angola), qui a duré 27 années, l'Angola est sorti de son isolationnisme pour intervenir dans les crises survenues au Congo-Brazzaville (1997) et en République démocratique du Congo (1997 et 1998). Dans le contexte de l'après-Guerre froide, elle s'est affirmée comme une puissance structurante du complexe régional de sécurité¹⁶³. Les interventions au Congo-Brazzaville et en RD Congo visaient alors à contrer les activités des éléments de la rébellion de l'UNITA, opérant à partir de ces deux territoires voisins. S'appuyant sur son statut stratégique, lié à ses importantes ressources pétrolières, ainsi que sur une politique extérieure dynamique, l'Angola s'affirme comme un partenaire économique privilégié pour les partenaires extérieurs – puissances traditionnelles et pays émergents – en vue de son intégration dans l'économie mondiale. Cette politique d'émergence s'appuie également sur l'exploitation des opportunités que peut lui procurer sa triple appartenance à la SADC, la CEEAC et la CPLP, à travers une participation active à la gestion des questions touchant à l'intégration régionale et à la paix et la sécurité, tant en Afrique australe, en Afrique centrale, que dans le golfe de Guinée et dans l'espace lusophone. La défense de sa souveraineté et la sécurisation de son environnement régional immédiat avaient justifié, dans

160. Forças armadas angolanas, Conceito Estratégico de defesa nacional.

161. Forças armadas angolanas, Missão, Página oficial do exército.

162. *Idem*.

163. Michel Luntumbue, Jean-Jacques Wondo Omanyundu, « La posture régionale de l'Angola : entre politique d'influence et affirmation de puissance », GRIP, 16 avril 2015.

la dernière moitié des années 1990, l'adoption par l'Angola d'une doctrine sécuritaire offensive permettant d'aller intercepter des menaces au-delà de ses frontières, comme en RDC et au Congo-Brazzaville¹⁶⁴.

Toutefois, les évolutions politiques ultérieures dans la sous-région (notamment la montée d'autres puissances prétendantes) et la prise en compte du coût des cycles de conflits en Afrique centrale au cours de cette dernière décennie, semblent en partie questionner la viabilité des logiques de projection militaire. Cela profite en retour à la logique diplomatique et au multilatéralisme comme mode de renforcement de l'environnement sécuritaire régional¹⁶⁵. En sa qualité de président en exercice de la Conférence internationale sur la région des grands lacs (CIRGL), le chef d'État angolais s'est vu chargé par l'Union africaine d'une mission médiation dans la crise sécuritaire et diplomatique survenue entre la RDC et le Rwanda, que Kinshasa accuse de soutenir la rébellion du M23¹⁶⁶.

Rwanda : Forces rwandaises de défense

Selon l'article 173 de la Constitution du pays, les Forces de défense rwandaises ont pour mission de : « *Défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de la République ; collaborer avec d'autres organes de sécurité dans la sauvegarde de l'ordre public et l'application de la loi ; participer aux activités humanitaires en cas de catastrophe ; contribuer au développement du pays ; participer à des missions internationales de maintien de la paix, d'aide humanitaire et de formation.* »

En tirant parti de son implication renouvelée dans différents théâtres de déploiement des missions onusiennes, le Rwanda s'est doté en vingt ans d'une des armées les plus performantes, professionnelles et équipées de la sous-région¹⁶⁷. Le Rwanda a fait de son armée un atout diplomatique, en se hissant parmi les trois principaux pays contributeurs aux OP. Elle déploie quelques 4 000 personnels en uniforme au Soudan du Sud (au sein de la MINUSS), en République centrafricaine (au sein de la MINUSCA), mais aussi en Haïti, et plus modestement au sein de la BINUH. Parallèlement au déploiement de ses contingents dans un cadre multilatéral, le Rwanda a également évolué vers des collaborations sécuritaires bilatérales, en engageant en décembre 2020 ses forces spéciales en Centrafrique pour protéger le pouvoir du président centrafricain Faustin-Archange Touadéra, alors menacé par une attaque de rebelles contre la capitale, Bangui¹⁶⁸. En dépêchant ensuite, en juillet 2021, un corps expéditionnaire d'un millier d'hommes pour prêter main forte à l'armée mozambicaine contre les insurgés djihadistes actifs dans le Nord-Est du pays, le président Kagame assoit son

164. *Idem*.

165. « Le Congo-Brazzaville et le Rwanda dans la nouvelle géopolitique angolaise : entre hégémonie coopérative et équilibre des puissances », Collectif, sous la direction de Michel Luntumbue, GRIP, 10 août 2015.

166. *Actualite.cd*, « Tensions RDC/Rwanda : le sommet de Luanda décide d'un processus de désescalade », 6 juillet 2022.

167. Claire Kupper, Virginie Moreau, « Le Rwanda et le maintien de la paix : un ancien pays hôte devenu un contributeur de premier plan », GRIP, 24 novembre 2020.

168. « Des soldats rwandais et russes déployés en Centrafrique », *VOA*, 21 décembre 2020.

statut de nouveau « gendarme de l’Afrique », en élargissant par ailleurs la zone d’influence de son armée au-delà de la région des Grands Lacs¹⁶⁹.

Le centre de gravité géopolitique du Rwanda demeure cependant la région des Grands Lacs, avec la RDC comme champ de confrontation des intérêts stratégiques des pays riverains, bénéficiaires de l’effondrement temporaire de la puissance congolaise. Ainsi, l’Angola et le Rwanda ont été alliés, puis adversaires lors des deux guerres en RDC (1996-1997 et 1998-2003), les deux pays s’étant affrontés militairement pour le contrôle de l’agenda politique des acteurs au pouvoir à Kinshasa¹⁷⁰. Leur projection de puissance visait surtout à contrecarrer l’avènement de forces politiques hostiles pouvant menacer leur sécurité respective¹⁷¹. Il en résultera une logique implicite sur un partage de la RDC en zones d’influence, Kigali exerçant de fait sur l’Est de la RDC, et en particulier sur les régions minières du Kivu. L’Angola en retour, conserve son ascendant sur l’Ouest du pays et les zones frontalières des deux Congo, jouxtant l’enclave de Cabinda et ses eaux territoriales riches en hydrocarbures.

169. « Avec son intervention militaire au Mozambique, le Rwanda élargit sa zone d’influence », *Le Monde Afrique*, 29 septembre 2021.

170. « Le Congo-Brazzaville et le Rwanda dans la nouvelle géopolitique angolaise : entre hégémonie coopérative et équilibre des puissances », *op. cit.*

171. *Idem.*

L'auteur



Michel Luntumbue est licencié en Sciences politiques et Relations internationales et chargé de recherche au GRIP. Ses travaux portent sur les problématiques de l'amélioration de la sécurité humaine, la prévention des conflits, le renforcement de l'état de droit dans les pays d'Afrique centrale et occidentale, mais aussi sur le rôle des institutions régionales africaines, et l'architecture africaine de paix et sécurité (APSA).

Michel Luntumbue a assuré également, de 2013 à 2016, la coordination scientifique de l'Observatoire pluriannuel des enjeux sociopolitiques et sécuritaires en Afrique équatoriale et dans les îles du golfe de Guinée (le lien est externe) financé par la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS, France). Depuis 2017, il assure, la coordination scientifique de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix.



L'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix constitue un cadre de discussion entre experts et personnalités francophones issus de pays contributeurs de personnel. Il s'inscrit en cela dans un objectif de renforcement du dialogue triangulaire entre les États engagés dans le maintien de la paix, le Conseil de sécurité et le Secrétariat des Nations unies.

Pour en savoir plus sur l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix :

<https://www.observatoire-boutros-ghali.org>